épines

épines drômoises

2020
DERNIÈRES ÉLECTIONS
POUR UN
MONDE
VIVABLE
ET ENVIABLE

Frapna Drôme Nature Environnement / automne 2019 (septembre octobre novembre) - N° 198 - 5,00 €

Frapna Drôme Nature
Environnement

53

personnes et organisations ont contribué bénévolement à faire exister ce numéro,

Didier Ariagno, Claudine Banissi, Alain Batie, Pascal Binon, Jocelyne Blin, Bernard Boutin, Patrice Brixner, Brigitte Burgy, Françoise Carmelli, Catherine Chevaux, Antoine Chevaux, Geneviève Coupez, Jean-Claude Coupez, Alice Despinoy, Renée Di Cioccio, François Dols, Annette Donguy, Jacques Dorne, Andréas Dworaczek, Anne-Marie Foin, Agnes Fouilleux, Catherine Frey, L'équipe Jacopain, Elisabeth Jousse, Sylvie Kornman, Philippe Longueval, Marie-Agnès Maisonnat, Sylvie Masia, Roger Mathieu, Philippe Michalet, Vincent Morel, Pierre Moulin, Daniel Nal, Jean Jacques Peyrard, Élisabeth Raillon, Pierre Raillon, Sylvette Rascle, Michel Reboul, Pascal Rey, Regis Rioufol, Edwige Roche, Patrick Royannez, Claude Sérillon, Marc Suzan, Pierre Trouillet, L'atelier Sortir du Nucléaire, L'atelier territoire, L'atelier naturaliste, L'atelier énergie, L'atelier environnement et santé, L'atelier eau, Association AGAVE, Alternatiba Valence, Albert Cessieux.

éditorial

Tournons le guidon

Fumer tue ? Je ne peux pas m'en passer. Pour moi comme pour beaucoup, ne pas fumer tue. Alors je continue.
C'est la sécheresse ? Le préfet dit : « économisons l'eau. » Mais nous sommes nombreux à vouloir continuer à arroser notre maïs et remplir nos piscines. Donc, pour nous, il n'y a pas de sécheresse.
C'est le dérèglement climatique ? Les plus grands spécialistes mondiaux disent qu'il faut stopper les émissions de gaz à effet de serre, dont 40% proviennent des transports. Avec une grande partie de la population, nous voulons continuer à rouler en voiture et à prendre l'avion. Donc, pour nous, il n'y a pas de dérèglement climatique.

Le refus du changement nous fait nier les problèmes et nous condamne à subir leurs conséquences.

Face au mur, il faudrait pourtant savoir tourner le guidon : pour survivre à la crise écologique, nous allons devoir réorganiser notre vie, nos entreprises, nos collectivités, notre territoire...

PHOTO PASCAL REY

C'est excitant, car cette situation nous oblige à réfléchir : à notre survie, à nos envies, à notre bonheur.

Dans ce numéro des *épines* drômoises, Frapna Drôme Nature Environnement rassemble des pistes pour engager nos villes et villages dans la transition et construire ensemble un monde enviable ou vivable.

À bientôt.

L'atelier journal de Frapna Drôme Nature Environnement

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Pierre Ballouhey a reçu le prix Gérard Vandenbroucke, le 6 octobre 2019, lors du 38e salon du dessin de presse et d'humour de Saint-Just-le-Martel, près de Limoges. Pierre défend, par le biais de son travail, la liberté de la presse. Les *épines drômoises* sont honorées par sa fidèle collaboration. Le dessinateur est heureux de contribuer à cette revue et aux actions de Frapna Drôme Nature Environnement, TOTALement indépendantes de toutes les entreprises détruisant la planète et de tous les partis politiques.

Les épines drômoises, la revue des citoyens qui s'organisent ici pour préserver l'environnement

sommaire

3 Éditorial

5 En transition et en résistance

8 2020, dernières élections pour un monde enviable ou vivable ?

15 Se documenter sur sa Commune

16 Se positionner, proposer

18 Communes de la Drôme et de l'Ardèche

22 Vallée du Rhône ou arrière-pays ?

23 Exercice pratique : des données sur 28 communes de la Drôme

23 Le nord de la Drôme

25 La Drôme des collines

27 Entre Valence et Montélimar

29 Versant du Vercors

30 Vallée de la Drôme

31 Sud du département, Baronnies

34 On veut des arbres !

36 AGENDA

37 Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement s'engagent

38 Adhésion

ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE ! ——→ www.frapnadrome.org

Imprimé sur papier 100 % recyclé (couverture sur papier 50 % recyclé) blanchi sans chlore

Les ***épines drômoises*** est la revue trimestrielle éditée par Frapna Drôme Nature Environnement
38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE.
Tél. 04 75 81 12 44
E-mail : herisson@frapnadrome.org
www.frapnadrome.org

Frapna Drôme Nature Environnement est une délégation départementale de France Nature Environnement (FNE) qui est la fédération française des associations de protection de la nature : http://www.fne.asso.fr

ORGANISATION des ***épines drômoises*** :
Directrice de publication : Élisabeth Raillon
Rédacteur en chef : Marc Papillon

Les articles pour le n° 199 - hiver 2019 devront parvenir à la rédaction avant le 30 décembre 2019.
Les opinions émises dans les ***épines drômoises*** n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.
Photo de couverture : Pierre Falatico
Illustrations : Pierre Ballouhey
Maquette : Guy Comte
Impression : Impressions modernes - Guilherand-Granges

Édition n° 198 - automne 2019
Tirage - 2500 exemplaires
Commission paritaire n° 0620 G 86813
N° issn 0762-5448

Frapna Drôme Nature Environnement

En transition et ***en résistance***

L'avenir de l'humanité

Le 16 septembre, le tribunal correctionnel de Lyon a relaxé deux « décrocheurs de portraits d'Emmanuel Macron ». Le jugement a été publié par le site Reporterre (reporterre.net). Vous pouvez en lire quelques extraits en italique dans les phrases suivantes. La décision est motivée par le fait que ***le dérèglement climatique affecte gravement l'avenir de l'humanité*** *en provoquant des cataclysmes naturels dont les pays les plus pauvres n'auront pas les moyens de se prémunir et en attisant les conflits violents entre les peuples, et affecte aussi l'avenir de la flore et de la faune...* **La France s'est engagée à respecter des objectifs nécessaires à limiter le changement climatique mais *les pièces produites par la défense témoignent que ces objectifs ne seront pas atteints...*** *Attendu que, face au défaut de respect par l'État d'objectifs pouvant être perçus comme minimaux dans un domaine vital, le mode d'expression des citoyens en pays démocratique ne peut se réduire aux suffrages exprimés lors des échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique...* **L'acte *doit être interprété comme le substitut nécessaire du dialogue impraticable entre le président de la République et le peuple.***

Peut-on comprendre que l'acte reproché aux deux militants de « Association Non Violente COP21 » est finalement légitime, puisqu'il pallie à une défaillance de la démocratie ? La défaillance de démocratie est-elle une forme d'oppression ? Sans le nommer, ce jugement utilise l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, intégrée à la constitution française, qui affirme le droit de **résistance à l'oppression**...

PHOTO PASCAL RÉY

La santé des habitants de la commune de Saoû

La constitution française rappelle aussi dans la charte de l'environnement que ***chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*** et que ***toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement***. À ce titre, depuis le 1er janvier 2017, la loi impose aux collectivités territoriales, aux établissements publics et à l'État, de ne plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. De même, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sont interdites depuis le 1er janvier 2019. L'impact des pesticides de synthèse sur la santé est désormais reconnu par la loi qui protège donc la population.
Dans cette logique et en application de la constitution, au mois de mai 2019, le maire de Langouët suivi par d'autres maires en France, a pris des arrêtés restreignant ou interdisant toutes les utilisations des produits phytopharmaceutiques dans sa commune, y compris pour l'agriculture. Ces arrêtés sont conformes à la loi et précisent son application locale. L'arrêté de Langouët a été suspendu puis annulé par le tribunal administratif de Rennes car *un maire n'aurait pas le pouvoir de prendre un arrêté en matière de réglementation des pesticides...* Estimant que le débat devait être ouvert aussi dans la Drôme, le maire et le conseil municipal de Saoû ont pris un arrêté similaire le 2 septembre. Les services de l'État et la justice ont réagi avec une rapidité qui montre que le sujet est sensible : dès réception de l'arrêté, le préfet de la Drôme saisit en référé le tribunal administratif, qui après l'audience du 17 septembre à Grenoble, rend sa décision en octobre... L'arrêté est suspendu car *la commune de Saoû n'est pas, à l'égard de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'agriculture,*

dans une situation spécifique par rapport aux autres communes rurales permettant d'admettre la réalité d'un tel péril. Le jugement sur le fond, à venir, permettra d'annuler, ou non, l'arrêté.
Pour préserver la santé et l'avenir des citoyens, **il s'agit bien d'agir ici contre le lobbying des organisations agissant pour l'usage et le commerce des pesticides de synthèse** (plus de 2 milliards d'€ de chiffre d'affaire en 2017 pour la France).
Les maires, qui prennent ces arrêtés, exercent donc ici, à la demande de leurs administrés, leur droit constitutionnel de **résistance à l'oppression**.

Pour protéger la rivière durant la sécheresse à Luc-en-Diois

Le 30 juillet 2019, constatant l'état de la rivière Drôme dans cette période de sécheresse, le maire de Luc-en-Diois prend un arrêté provisoire visant à interdire, pour les deux mois suivants, différentes activités pour protéger la faune et la flore de la rivière et de ses abords : randonnées aquatiques, canyoning, tyrolienne et slackline... Une société qui développe ici les pratiques de loisirs interdites par l'arrêté, dépose un recours en référé devant le tribunal administratif : elle est déboutée. Le préfet de la Drôme demande aussi au maire de retirer cet arrêté car il n'aurait pas la compétence pour réglementer la pratique des sports en eaux vives.
Cette réponse du préfet ne considère pas la fragilité particulière de la rivière en période de sécheresse, ni la nécessité de protéger le milieu soumis à l'impact de différentes activités de loisir. Si le préfet entend exercer le contrôle de légalité concernant la forme de l'acte, il ne prend pas de dispositions pour préserver l'environnement face à une atteinte dont il a eu connaissance.
Face à la carence de l'État et de son représentant, le maire et son conseil municipal posent ici un acte de résistance, comme les maires de Saoû et de Langouët, pour ouvrir le débat, alerter et tenter de préserver une planète vivante.

La dangerosité du nucléaire

Le 30 octobre 2019, s'est tenue une audience à la Cour d'appel de Metz, où Greenpeace France, huit activistes et un salarié ont fait appel d'un jugement ayant prononcé de lourdes peines - dont de l'emprisonnement ferme contre deux d'entre eux - pour s'être introduits dans la centrale nucléaire de Cattenom le 12 octobre 2017. Il s'agissait de la douzième intrusion dans une centrale nucléaire depuis une dizaine d'années, illustrant la vulnérabilité des sites (extrait de la tribune diffusée par le réseau sortir du nucléaire et signée par 31 avocats et juristes).
Aucune de ces actions n'ont nui directement au fonctionnement des équipements, ni entraîné de dégradation. Au contraire, cette alerte sur le risque nucléaire a notamment débouché sur une commission d'enquête parlementaire sur la sécurité nucléaire.
Le niveau de la répression n'est pas justifié par les faits, mais par la stratégie de l'État et des acteurs du nucléaire pour empêcher tous débats, de faire taire toute contestation : il s'agit bien ici aussi de **résister à l'oppression** qui consiste à imposer aux français cette production d'énergie en dissimulant sa dangerosité.

La résistance à l'oppression

Pour utiliser ce droit de résistance à l'oppression, il faut pouvoir qualifier la situation. Qui est l'oppresseur, qui sont les opprimés, quels sont les faits qui décrivent l'oppression et légitiment la résistance ?
Les actions de résistance des militants associatifs et des maires, décrites ci-dessus, sont non-violentes et contribuent à renforcer la démocratie en stimulant le débat républicain, dans l'intérêt collectif, pour la préservation d'un monde vivant. Si l'État continue à apporter des réponses répressives et nie les problèmes soulevés, il se constitue en oppresseur et légitime ainsi le développement de la résistance.

Communes en transition et en résistance

La mise en œuvre de la transition dans chaque commune permet à la fois d'agir ici immédiatement avec les concitoyens face à l'urgence écologique et de développer la résistance pour entraîner le changement à tous les niveaux : en engageant l'État à prendre des mesures efficaces pour limiter le dérèglement climatique, sortir des pesticides de synthèse et du nucléaire... ⇢

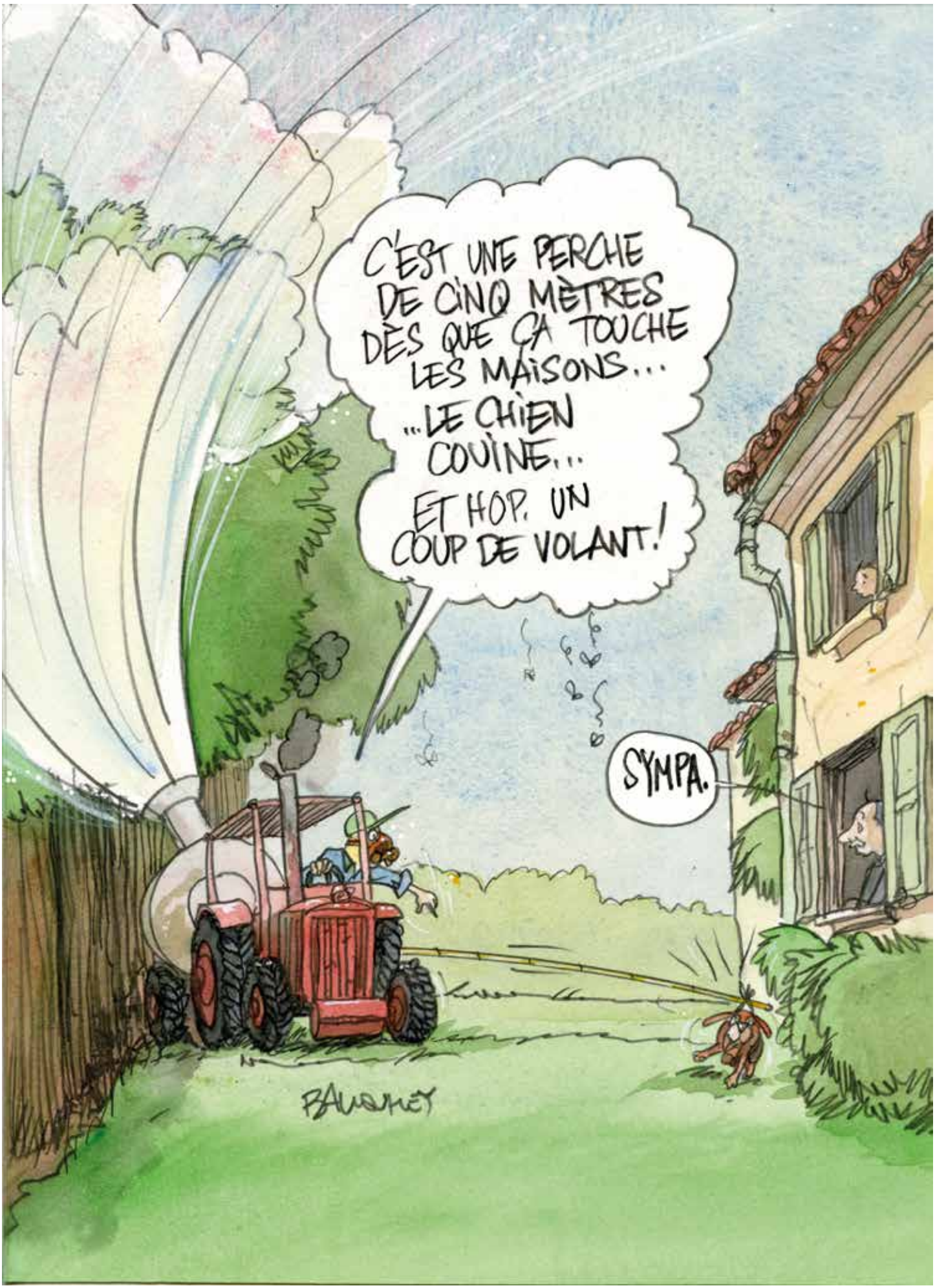
C'EST UNE PERCHE DE CINQ MÈTRES DÈS QUE ÇA TOUCHE LES MAISONS...
...LE CHIEN COUINE...
ET HOP, UN COUP DE VOLANT!
SYMPA.
BAUDHEY

2020, dernières élections pour un monde enviable ou vivable ?

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

L'ÉTAT DES LIEUX

Depuis 1980, Carbonbrief, site spécialisé dans les sciences du climat, informe que, sur notre région particulièrement touchée par le dérèglement climatique, la moyenne des températures s'est élevée déjà de 1.6° (carbonbrief.org). Selon notre capacité à agir, celle-ci pourrait dépasser les 2° entre 2030 et 2050. Le dernier rapport du GIEC indique qu'à partir d'une hausse de 1°, la plupart des hypothèses nécessaires à la vie humaine sur terre sont impactées. Au-delà de 2°, ces hypothèses risquent d'être compromises d'une manière irréversible.

Débat au sein du mouvement

Dans les dernières *épines,* notre mobilisation pour les prochains mois était intitulée : « 2020, dernières élections pour un monde enviable ». Lors de la réunion du 29 août, les personnes présentes préféraient le mot « vivable » au mot « enviable ».
L'intention reste la même mais cela permet la discussion : qu'est-ce qui est enviable, qu'est-ce qui est vivable ? Est-ce suffisant que le monde reste vivable ? Vous trouverez ci-dessous quelques extraits des réponses des adhérents de l'association.
Colette : « *Un monde vivable n'inclut pas explicitement un choix en conscience. Le meilleur des mondes d'Huxley est-il vivable ? De plus, préserver un monde vivable, pour beaucoup, c'est préserver le monde dans l'état actuel : ce n'est pas un monde enviable pour le paysan sans terre du Bengladesh. Le terme vivable décrit un état stationnaire qui n'engage pas à progresser. Sans recherche, sans créativité et sans liberté, le monde ne serait pas vivable. Il faut militer pour un monde enviable et sérieusement interroger nos envies... »*
Gilles : « *Il me semble que notre monde de consommation a formaté chez les humains tout un tas d'envies qui ne sont plus guère vivables en l'état : des envies individualistes, des envies de confort, des envies de consommation, des envies de loisirs, voire des envies de nouvelles cultures... et des envies de ne pas retourner en arrière !*
Il nous faut donc reformater, avec une urgence grandissante et quasi imminente, nos envies à la mesure d'une planète environnementalement et socialement vivable, à partir de besoins dont nous devons nous réapproprier l'envie. C'est un nouveau challenge historique pour les jeunes générations.
On peut pronostiquer que sans un nouveau monde enviable, il n'y aura pas de monde vivable... »
Hélène : « *Entreprendre d'exister, écouter ses envies, c'est construire son propre monde « enviable », pour les privilégiés que nous sommes. Mais pour le paysan du Bengladesh, c'est construire son propre monde « vivable », et tenter de ne pas mourir de faim et de soif. Nos envies le mettent en danger. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Énormément de travail, de bonne volonté, de courage et de ténacité et aussi d'humilité, pour arriver à une organisation solidaire, généreuse et efficace qui ne se limitera ni au seuil de notre porte, ni au blablabla... »*
Ces élections sont l'occasion d'étendre le débat, de partager la responsabilité pour agir ensemble.

Retroussons nos manches

Le Pacte pour la Transition vise à proposer 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques, plus solidaires et plus démocratiques, en vue des élections municipales de 2020. Le plan est redonné ci-dessous avec quelques commentaires et ressources, mais le lecteur est invité à lire les pages suivantes de la revue qui précisent des hypothèses pour les communes de notre territoire, et évidemment à prendre connaissance des fiches techniques réalisées par différents partenaires sur chaque mesure : *pacte-transition.org.* (À lire absolument, c'est un excellent travail produit par de nombreuses associations.)
Sur tous les dossiers, vous pouvez aussi contacter notre association et nous partagerons volontiers les informations dont nous disposons : *herisson@frapnadrome.org*
Ci-dessous, quelques extraits du pacte pour la transition avec des compléments locaux.

- 01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

On retrouve ce levier dans plusieurs des mesures du Pacte pour la Transition : énergie 100 % renouvelable et locale dans les bâtiments publics, alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective, politique locale de l'emploi... Prenons un exemple, des collectivités achètent des bancs en plastique imitation bois pour équiper leurs espaces verts. Considérant qu'il ne faut plus extraire de pétrole, qu'il faut développer l'utilisation du bois d'œuvre afin de disposer d'un matériau renouvelable qui continue à stocker le carbone durant son usage, qu'il faut privilégier l'achat de produits fabriqués ici avec des matériaux locaux, comment expliquer de tels achats (faits par le Conseil Départemental de la Drôme, équipement de la ViaRhona).

PHOTO MP

Banc en plastique le long de la ViaRhona.

- 02. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

D'après un rapport d'Oxfam publié en 2018, en 2016 et 2017, sur 10 euros de financements accordés par les banques françaises au secteur énergétique, 7 euros sont allés aux énergies fossiles, contre 2 euros seulement aux énergies renouvelables. De même, les quatre premières banques françaises, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Épargne, ont au total financé, et de manière trop souvent opaque, les énergies fossiles à hauteur de 124 milliards d'euros entre 2016 et 2018.

Au contraire, des acteurs de la finance éthique ont émergé sur les territoires et développent des circuits de collecte d'épargne citoyenne, destinés à financer des projets à impact positif : production et distribution de denrées issues de l'agriculture biologique, installation d'infrastructures d'énergies renouvelables citoyennes, rénovation énergétique, construction de logements sociaux...

Les collectivités doivent s'emparer de ce levier financier pour catalyser la transition de leurs territoires. Des centrales éoliennes ou solaires citoyennes par exemple... Mais aussi dans tous les projets pour lesquels les citoyens peuvent ainsi partager la responsabilité et les profits !

- 03. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale.

Les communes et communautés de communes peuvent favoriser et soutenir les projets d'énergie renouvelable sur leur territoire, prendre un fournisseur d'électricité verte pour alimenter les bâtiments publics, limiter l'éclairage nocturne (puissance des lampes, espacement, horaire de fonctionnement). À ce sujet, lire l'article sur l'électricité verte dans le prochain numéro des *épines* et la documentation sur la pollution lumineuse sur notre site.

- 04. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Rapprochez-vous de l'association G3L qui fait la promotion des logiciels libres en Drôme-Ardèche : site *g3l.org*.

- 05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Les collectivités locales peuvent aider à la structuration de filières, de la productrice à la consommatrice en passant par la transformation et la distribution. Elles peuvent agir tout du long de cette chaîne, en facilitant les coopérations, en impliquant les acteurs du territoire. Relisez les épines 197 et consultez le site du réseau des agriculteurs bio d'Auvergne Rhône-Alpes : *auvergnerhonealpes.bio*.

- 06. Préserver et développer le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

C'est un sujet récurrent dans cette revue. Les communes doivent préserver ces terres agricoles à proximité des ensembles urbains : cette ceinture verte permet de développer l'autonomie alimentaire de la cité, de créer des emplois pour une production agricole bio qui préserve la santé de la population, la ressource en eau (qualité et quantité) et la biodiversité. Relire le numéro 197 des *épines drômoises*. Consulter les sites : *terredeliens.org* et *jardinenvie.com*.

PHOTO PASCAL REY

Zone d'activité Axe 7 au détriment des paysans

– 07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Manger moins de viande va également de pair avec manger une viande de meilleure qualité, issue d'animaux élevés localement et nourris avec des aliments bio. La restauration collective est un levier efficace à l'échelle des territoires pour engager une telle démarche de réflexion. Pour prendre connaissance d'Agrilocal qui se développe maintenant dans plusieurs endroits en France après avoir vu le jour dans le département de la Drôme, consulter le site : *agrilocal26.fr*

– 08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Nous subissons les conséquences d'un aménagement du territoire défectueux depuis des décennies (lire pages suivantes). Il ne s'agit pas seulement de construire l'avenir mais aussi de tenter de réparer les erreurs du passé face à l'effondrement de la biodiversité. Partout, la fonctionnalité des milieux est à rétablir d'urgence. Un arbre en pot n'est pas un arbre : c'est un objet de décoration fragile qui ne remplit plus aucune fonction pour le milieu. Les vieux arbres doivent être préservés des aménageurs : la plantation de jeunes individus ne les remplace pas...

– 09. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Dans le département de la Drôme, en 2015, la chambre de commerce (CCI) dénombrait 510 grandes surfaces pour un total de 723 000 m2 de surface de vente. La moitié d'entre elles consacrée aux produits d'équipement de la maison, le quart aux commerces alimentaires. Ces grandes surfaces se heurtent aux limites du pouvoir d'achat des consommateurs et subissent la concurrence de la vente en ligne : leur développement devrait cesser. Ce n'est absolument pas le cas : notre association, qui est représentée au sein du Conseil départemental de l'aménagement commercial de la Drôme (CDAC), constate que des projets de création ou d'agrandissement de supermarchés continuent à être présentés avec le soutien des maires et du conseil départemental qui défendent les dossiers... Bien au-delà du commerce, les grandes enseignes disposent de leurs sociétés d'investissement immobilier qui s'emparent d'une partie du territoire et en tirent de beaux bénéfices bien au-delà des grandes surfaces existantes. Au nom de l'emploi, avec l'argent public, les collectivités facilitent ces implantations et développent les infrastructures qui valorisent ces zones. Cette spéculation immobilière déstructure la ville et la soumet à un aménagement contraint par la grande distribution, au détriment de l'intérêt général, des terres agricoles et naturelles, pour la poursuite du gaspillage et du tout routier (voir nos actions pour dénoncer l'agrandissement du rond-point des Couleures à Valence). Le territoire Romans-Valence-Tain l'Hermitage est suréquipé avec 1 685 m2 de grandes et moyennes surfaces pour 1 000 habitants contre 965 au niveau national. Les autres régions de la Drôme doivent refuser le développement de ce type de commerce sur Pierrelatte, Étoile, Grignan, Die, Crest, Loriol, Nyons, St-Peray... Signalez-vous pour travailler sur ces dossiers.

– 10. Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.

L'atelier eau de notre association anime le travail de l'association sur l'ensemble du territoire : prenez contact avec Frapna Drôme Nature Environnement pour disposer de données sur votre commune et agir avec l'association.

– 11. Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

Sur ce sujet (comme sur beaucoup d'autres concernant l'environnement), il y a quelques recherches exemplaires, et beaucoup trop de discours visant à verdir l'image des collectivités sans réelle ambition, ni cohérence, ni efficacité : les renseignements sont à collecter auprès des sociétés coopératives Energie partagée et Enercoop. Consultez leurs sites : *energie-partagee.org et auvergne-rhone-alpes.enercoop.fr.*

Eolienne à Montmiral (26)
PHOTO MP

– 12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Pour vous documenter, rapprochez-vous d'un point information énergie. Vous trouverez des techniciens d'excellents conseils et très compétents qui vous permettront de disposer d'une approche territoriale. Pour la Drôme, l'ADIL (à Valence site : *pie.dromenet.org*), le CEDER (à Nyons site : *ceder-provence.org*). De la même façon, la rénovation énergétique sur la Drôme et l'Ardèche est aussi engagée par DOREMI entreprise solidaire d'utilité sociale développée par Enertech et l'Institut NegaWatt (site : *renovation-doremi.com*).

– 13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Dans les départements drômois et ardéchois, on assiste à une multiplication de ronds-points, de projets de ponts ou d'échangeurs avec l'A7. Cet aménagement du territoire date du siècle dernier et structure un territoire pollué très vulnérable au changement climatique. Notre association s'est positionnée contre plusieurs projets locaux inutiles : vous pouvez disposer d'infos dans les *épines,* sur le site, ou en nous contactant.

– 14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Vous trouverez des éléments dans les pages suivantes et dans les numéros précédents des *épines* pour les communes drômoises. Pour prendre connaissance de l'existant, consultez les sites des organisateurs des transports départementaux, de la SNCF et des différentes agglos : *sradda.com, vrd-mobilites.fr, montelibus.fr, ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes, ardeche.one/lesept-bus-ardeche-plan-horaires.*

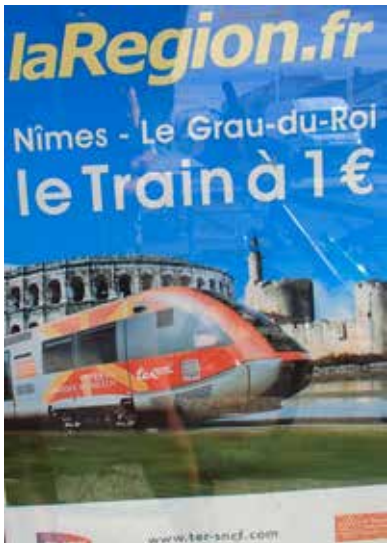

En région Occitanie, le train à 1€ sur certaines lignes et à certaines heures.
PHOTO MP

– 15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

Plus de 80 % de la voirie publique sont confisquées par l'automobile. Pour faire diminuer la dépendance à la voiture, récupérons partout la place sur la voirie existante : pour les modes de déplacement doux, pour des sites propres de transport en commun, pour des espaces de convivialité. Trop de voiries ne prévoient toujours pas d'espace pour la circulation des piétons, en ville, mais aussi particulièrement en milieu rural ! Les itinéraires de balade, c'est bien, mais la transition implique de mettre en place des itinéraires utilisables avec efficacité au quotidien, par des enfants sur le chemin de l'école, par exemple… Les entrées des villes et des villages sont toutes problématiques pour les cyclistes et les piétons qui doivent souvent doubler leur trajet pour disposer d'un minimum de sécurité. Ne détruisons pas plus d'espaces naturels pour faire passer des voies vertes ! En interurbain, notre territoire dispose d'un maillage de routes secondaires très peu fréquentées et souvent parallèles aux voies à grande circulation. Ici, les communes peuvent agir sur les voiries municipales : toutes les routes secondaires devraient être ralenties à 30 km/h avec de nombreuses chicanes et une signalétique indiquant, qu'ici, les piétons et cyclistes sont prioritaires. Les routes de campagne bien droites et trop larges restent malheureusement fréquentées, à grande vitesse, par des automobilistes qui cherchent à échapper aux radars et parfois aux alcootests. Si le revêtement est souvent excellent pour permettre au SUV et véhicules tout-terrain de ne pas secouer trop leur passager, les pistes cyclables comme les bords des rues sont des zones souvent encombrées, sales, pleines de trous et de surépaisseurs. Quand arrivera-t-on à construire des gaines techniques dans toutes les rues des communes pour éviter de les transformer en chantiers dangereux plusieurs fois par an ? Contactez notre association qui partagera volontiers sa connaissance des différentes communes. Consultez les sites de la Fubicy et des associations locales adhérentes : Die, Montélimar, Tain-Tournon, Romans, Valence : *fub.fr* et *revv-valence.org*. À consulter aussi : *ruedelavenir.com*.

Chaussée à voie centrale banalisée ou chaucidou.
PHOTO MP

- 16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.

C'est une urgence pour les communes de la Drôme et de l'Ardèche particulièrement impactées par l'autoroute A7. Il faut interdire les camions polluants dans les villes (vignette Crit'Air). Pour diminuer le nombre de voitures dans les villes, il ne faut plus créer de parkings dans les centres, mais des parkings relais permettant un transfert modal (annoncés souvent depuis plus de 20 ans et sans concrétisation) !

- 17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.

Tout reste à faire dans les communes de la Drôme et de l'Ardèche qui affichent leur retard sur ce sujet malgré les problèmes de pollution. Consultez le site : *voiriepourtous.cerema.fr*

- 18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Quelques initiatives locales : Ma bouteille s'appelle reviens sur l'agglo Valence Romans (site : startupdeterritoire.fr/la-consigne-on-signe/) et La ressourcerie verte à Romans (site : laressourcerieverte.com/). Beaucoup de projets pourraient être développés sur cet objectif dans plusieurs communes.

Animation contre le gaspillage alimentaire à Marseille. PHOTO MP

- 19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.

Cette demande est portée par Frapna Drôme Nature Environnement depuis 20 ans. La réduction de la production des déchets doit être la première priorité (sortir du gaspillage, favoriser la réutilisation), suivie du tri et du recyclage. Faisons de nos communes des Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage : cette exigence doit aller au-delà d'un simple respect des plans régionaux qui assurent toujours des beaux bénéfices aux sociétés en charge du « traitement » des déchets. Le gaspillage des ressources épuise la planète. Financer le ramassage, le tri, la valorisation, et l'enfouissement, représente un coût colossal : l'argent public ne pourrait-il pas être consacré à d'autres projets ?

Dans le département de la Drôme (Le Pays de la Lavande !), il est prévu d'enfouir deux « montagnes » de déchets supplémentaires dans deux nouvelles Installations de Stockage de Déchets Non-Dangereux (ISDND) : c'est ainsi que la commune de Chatuzange -le-Goubet accueillera avec grand plaisir **2 millions 940000 t de déchets** (gérés par Véolia), tandis que celle des Granges-Gontarde attend avec impatience **1 million 300000 t** de déchets (gérés par Paprec) !

Anticipons, n'attendons pas qu'une décharge ou un incinérateur s'installe à côté de notre maison pour agir dans chaque commune !

Bienvenue dans la Drôme. À votre droite Roussas ! PHOTO MP

- 20. Développer les habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.

L'habitat Participatif, revue valorisant les initiatives locales (Dieulefit, Die...) a déjà fait paraître de nombreux articles... Le développement de ce type d'habitat devrait être encouragé (initié) par les bailleurs sociaux et les communes qui restent frileux sur ces projets alors qu'ils permettraient pourtant d'engager un autre aménagement du territoire.

- 21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

La commune, les intercommunalités sont les bons niveaux pour animer la solidarité, l'accueil, l'insertion...

- 22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.

Certes, il existe un problème d'atteinte au paysage déjà dénoncé par notre association sur des actions en partenariat avec l'association « Paysages de France » : *paysages-defrance.org.* Il y a également un problème de gaspillage de l'énergie avec les nouveaux panneaux lumineux. Allons plus loin : si ces messages devaient être maintenus au nom de la liberté d'expression, il faudrait alors démontrer que cette expression est bien à disposition de toutes les organisations, particulièrement celles qui défendent l'intérêt général.

Alors, pour quand des panneaux 4x3 m avec les informations de notre association ? Panneaux qui

renseigneraient, mettraient en garde :
- Sur le dérèglement climatique (la moitié des panneaux sont consacrés à promouvoir des autos, des compagnies aériennes...)
- Sur la baisse de biodiversité (la moitié des panneaux engagent à profiter de l'artificialisation des milieux et à abuser de produits toxiques)
- Sur la dangerosité du nucléaire (la moitié des panneaux incitent à gaspiller une énergie non-renouvelable).
Les communes ont les moyens de réglementer la publicité dans l'espace public, elles doivent le faire... La ville de Grenoble, quant à elle, a fait retirer de nombreuses publicités. Sur ce sujet, consulter le site de l'ADEME (l'agence d'état pour la maîtrise de l'énergie) : *territoires-climat.ademe.fr* et de l'association « Résistance à l'agression publicitaire » : *antipub.org*.

– 23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.

Pourquoi nos villes et villages ne disposent-ils pas tous de points d'eau et de toilettes accessibles gratuitement et entretenus ? Réfléchissons : si les hommes, eux, pissent gaillardement contre les murs et les arbres, où donc peuvent pisser les femmes, les sans-abris, les handicapés ? C'est un problème d'égalité mais aussi d'environnement. Problèmes et solutions à intégrer dans un projet communal !

PHOTO ALBERT CESSIEUX

La ville de Tain l'Hermitage choisit d'installer à l'extrémité de la passerelle un dispositif anti-accès motorisé qui empêche le passage des poussettes et fauteuils roulants (lire courrier à la mairie sur le site de notre association).

– 24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.

Lire dans les pages suivantes les éléments sur la solidarité. Les villes moyennes de la Drôme concentrent des logements insalubres loués souvent à des populations défavorisées (Tournon, Romans, Crest...). Logements sociaux et réhabilitation doivent être au centre d'un projet municipal.

– 25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

Sans utiliser un smartphone ou un ordinateur, il est devenu difficile d'accéder à l'information, de garder le contact avec les proches et les réseaux relationnels. De plus, les administrations, les banques et les commerces ont mis en place des procédures dématérialisées : les personnes qui souffrent de l'isolement perdent encore une occasion d'échanger. Sans médiation, le formulaire s'affiche sur l'écran et reste incompréhensible, inadapté à la demande. Cette organisation, qui se généralise, exclut tous ceux qui ne sont pas « connectés » par défaut d'équipement, de moyens financiers, de compétences ou pour cause de handicap : c'est une nouvelle barrière qui empêche d'accéder aux soins, aux services et aux aides... Si une municipalité ne peut lutter que très partiellement contre un mouvement mondial, elle doit développer des lieux proposant matériel et accompagnateur pour lutter contre l'exclusion numérique.

– 26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Aujourd'hui, notre pays est un refuge pour les exilés qui ne peuvent plus vivre chez eux. Les communes ne peuvent pas faire comme certains états qui repoussent ces populations. Quand la décision s'applique, loin d'ici, sur des personnes que l'on n'a jamais vues, le rejet criminel s'oublie, la responsabilité se dilue... Mais quand les familles et les enfants sont là, dans notre ville ou notre village, qui peut encore fuir son devoir d'assistance et de solidarité sans perdre définitivement toute humanité ? La communauté locale doit organiser l'accueil et cette organisation doit être portée par les municipalités... (Consulter le site : *villes-territoires-accueillants.fr* et les sites des associations drômoises mobilisées sur l'accueil des réfugiés : La Cimade *cimade.org*, ASTI *astidrome-ardeche.blogspirit.com*, CADA *04 75 43 16 28*...) Aujourd'hui, ce sont d'autres qui viennent chercher refuge ici. Demain, comment serons-nous accueillis quand nous fuirons notre territoire contaminé par un accident nucléaire (dont la probabilité augmente avec le vieillissement de nos centrales) ?

- 27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.

Voir dans les pages suivantes la proposition pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

- 28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Face à l'urgence, quand la démocratie est en défaut (ou en danger), l'état d'urgence est décrété. C'est la restriction des libertés et des droits qui prépare la dictature en protégeant les intérêts de quelques-uns au détriment de tous les autres. Face aux urgences écologiques, il faut donc renforcer la démocratie. Le « JE » de l'élu doit être remplacé par le « NOUS » des électeurs, informés, responsabilisés et consultés pour tous les projets importants, pour toutes les décisions. Dans les villes et villages, ce fonctionnement devrait être facilité par la proximité. Sur les chantiers des grands projets, les pancartes qui affichent « Ici la collectivité investit pour... » ne devraient-elles pas être remplacées par « Les habitants de ce territoire ont choisi ensemble d'investir une partie de leurs ressources pour... » ?
Concernant des projets de communes autogérées et pour organiser la démocratie locale, beaucoup de ressources sont disponibles sur le site du Pacte pour la Transition.

- 29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

Qui parle au nom de la nature et des générations futures lors des séances du conseil municipal ? Les décisions ne tiennent-elles compte que des intérêts de ceux qui s'expriment ici aujourd'hui ? La commission du temps long peut permettre de rétablir un équilibre indispensable à la prise en compte de l'avenir de l'humanité.

- 30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste (pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif).

Il s'agit ici de défendre, face aux pressions financières, la liberté et la diversité des pensées qui fondent notre recherche et notre espoir. Par exemple, comment une association de protection de la nature financée par EDF, Framatome, Vinci, Paprec, Véolia, Carrefour ou Leclerc, peut-elle se saisir de tous les sujets et amener une contribution critique, décidée collectivement par ses adhérents ? Il appartient aux collectivités, et particulièrement aux communes, de préserver la richesse et la liberté du mouvement associatif sur son territoire (même face aux critiques).

Faux bon de réduction diffusé par Attac jusqu'au 31 décembre avec le code IMPUNITE2019. (france.attac.org)

- 31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es.

Les municipalités doivent encourager les recherches permettant l'émergence de nouvelles organisations. Un espace ou un local qui se libère, mis à disposition par la municipalité, permet souvent de démarrer de beaux projets ; une volonté contraire compromet, anéantit ces mêmes projets (voir le cas de la Maison de la Nature à Romans).

- 32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Les monnaies locales permettent de stimuler l'économie d'un territoire et de développer en partie sa capacité à survivre aux grandes crises économiques mondiales. À encourager sur les intercommunalités... ···>

Se documenter sur sa Commune

Les ressources

Plusieurs sites mettent à disposition du public différentes informations commune par commune. Les premiers documents à approfondir sont les documents d'urbanisme : leur élaboration comporte toujours des phases de construction collective, d'information et de concertation et ils doivent être tenus à disposition du public. La plupart des municipalités mettent ces documents sur leur site. À défaut, voilà quelques sites qui permettent aussi d'y accéder :

- IGN Géoportail : *geoportail-urbanisme.gouv.fr/*
- Observatoire territoires : *observatoire-des-territoires.gouv.fr/*
- Cartes et données Drôme : *drome.gouv.fr/cartes-et-donnees-departementales-a3017.html*
- Pour compléter votre connaissance de vos concitoyens, consultez aussi le site de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) : *insee.fr/*. Enfin, relisez les *épines drômoises* et recherchez les articles qui concernent vos territoires.

Le discret PLU de Montélimar

À Montélimar, essayez de trouver le PLU (Plan local d'urbanisme) en accès public : sur le site de la ville ? Non. Sur le site de Géoportail ? Vous ne disposerez que de la modification N°1 adoptée en 2019 : les autres documents sont déclarés ici « supprimés ». Mais où est le PLU adopté le 15 septembre 2014 auquel la modification fait référence ? À la mairie, puisque c'est obligatoire… Dommage pour la seconde ville de la Drôme !

Comprendre un PLU (Plan local d'urbanisme)

Le document comporte trois parties.

- Un rapport de présentation : ce rapport établit le diagnostic territorial, décrit l'état initial de l'environnement ainsi que l'incidence du projet global, et évidemment définit les zones (voir ci-dessous).
- Un PADD (projet d'aménagement et de développement durables) : la commune précise ici sa politique de développement. Comme son nom l'indique, cette politique d'aménagement doit s'inscrire dans le respect du développement durable, donc des générations futures. Le PADD est le « cœur » du PLU et doit définir par ses orientations, les principes clés du projet de « territoire » et du projet de « société » de la commune.
- Le règlement écrit et le règlement graphique : ce sont les deux seuls documents opposables aux tiers. Le règlement graphique est la carte de la commune faisant apparaître l'emplacement et les limites des différentes zones U, AU, A et N. Le règlement écrit détaille, pour chaque zone, les contraintes qui s'y rattachent (attention : le règlement n'écrit que ce qui est « interdit », ce qui n'est pas « interdit » est « autorisé »). Le PLU comprend également fréquemment des emplacements réservés pour des réalisations d'aménagements publics.

Les zones

- Les zones U (Urbanisables) : c'est le bâti existant et prévu (terrains de sport, camping, parking…)
- Les zones AU (A Urbaniser) : voilà les nouvelles zones constructibles qui seront mobilisées à court terme ou après une modification ou une révision du plan.
- Les zones A, (Agricoles) : elles peuvent parfois être sous divisées (ex. : Ap, zone agricole protégée).
- Les zones N (Naturelles) : elles abritent parfois des espaces boisés classés (EBC), les trames vertes et bleues, les « corridors écologiques ».

Le PLU comprend aussi fréquemment des OAP (orientation d'aménagement et de programmation) qui permettent de définir les formes d'aménagement et d'urbanisation souhaitées par la commune.

S'il existe un SCoT (schéma de cohérence territoriale), le PLU doit être compatible avec ce schéma et avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou avec sa déclinaison plus locale, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Tous les autres schémas opposables sont inclus dans les SCoT.

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans lesquels peuvent être autorisées différentes constructions…

Ne plus faire l'autruche

Un document d'urbanisme s'appuie sur un diagnostic de territoire qui est la première étape indispensable à l'établissement du PADD (projet d'aménagement et de développement durables). Cet état des lieux présente les différentes hypothèses sur lesquelles il faudra agir pour définir les objectifs à poursuivre par la collectivité dans le cadre de son projet. Ce travail est très important, car un problème bien posé est à moitié résolu…

Pourtant, systématiquement, ces états des lieux (intégrés au rapport de présentation pour un PLU) présentent une description du climat à peine du niveau d'un guide touristique. Pourquoi une telle lacune sur un sujet aussi fondamental ? Pour traiter ce thème méthodiquement comme tous les autres, l'état des lieux devrait préciser l'évolution du climat du territoire depuis 50 ans et les perspectives à 10 et 50 ans. Une vraie description du climat conduirait à faire un inventaire exhaustif des vulnérabilités du territoire face au changement climatique prévisible. *Cet inventaire conditionnerait alors toute l'organisation du document d'urbanisme et son contenu concernant la biodiversité, l'eau, l'artificialisation des sols, l'agriculture, l'énergie, les déplacements, l'habitat, la solidarité, la prise en compte des risques majeurs, la santé environnementale, le développement du commerce et des entreprises…*

Sans préciser cette hypothèse, les documents d'urbanisme ne peuvent pas présenter un projet de territoire réaliste, durable et responsable. (Relire en page 8 la description de l'évolution de la température sur notre région.)

Se positionner, proposer

Réfléchissons à notre territoire de demain à travers la prise en compte de 5 besoins vitaux… Voilà aussi une grille de lecture pour alimenter le débat électoral de 2020 ! (Avec les dessins de Pierre Balouhey parus dans les *Épines drômoises*.)

1 RESPIRER

Respirer un air de qualité, c'est vital.

Santé

Écoles, habitations, gymnases ne doivent pas être trop près des voies de circulation : un environnement pollué a des conséquences graves sur la santé. Particules, métaux lourds sont extrêmement nocifs et le nombre de cancers ne cesse d'augmenter.

Protection

Pour un air pur, plantons des arbres, limitons les voitures dans les villes, adoptons des modes de chauffage propres, exigeons des industries non-polluantes.

Temps

Autoroutes et aéroports, sources de pollution, sont-ils encore nécessaires ? Respirer c'est aussi prendre le temps de vivre et d'aller moins vite.

De bonnes questions à poser localement

- Quelle est la qualité de l'air que nous respirons ? Comment est-elle prise en compte ?
- Quels sont les projets de construction à côté des routes ? Quelles sont les sources de pollution ?
- Où sont situés les écoles, les terrains de sport ?
- Quels projets routiers ?
- Quels nouveaux arbres, et combien ?

2 BOIRE

Allons-nous manquer d'eau potable ? Un territoire sans eau est un territoire sans vie.

Qualité

La ressource en eau est fragilisée par l'impact des activités des hommes. Prévoyons des équipements pour l'assainissement, mais surtout, prenons des mesures pour éviter les pollutions à la source : pas d'exploitation des hydrocarbures souterrains, pas de pesticides, aucun rejets toxiques…

Partage équitable

L'eau fait partie de notre patrimoine commun. Chacun doit pouvoir boire durablement une eau potable, facilement accessible et à un prix raisonnable. C'est une priorité.

Quantité

Le gaspillage et les besoins augmentent, face à une ressource limitée et fragilisée par le dérèglement climatique. Organisons un territoire adapté à ses ressources et économe en eau.

De bonnes questions à poser localement

- Y aura-t-il assez d'eau pour les nouveaux habitants ?
- La qualité de l'eau est-elle satisfaisante ? Sera-t-elle maintenue ou améliorée pour la population ? Les captages d'eau potable sont-ils bien protégés ? Les dispositifs d'épuration sont-ils suffisants et efficaces ?
- La récupération des eaux pluviales est-elle prévue ?
- Les zones humides, les rivières, les milieux aquatiques sont-ils en bon état ? Sont-ils préservés ou vont-ils être restaurés ?
- Les zones inondables sont-elles inconstructibles ?

3 MANGER

Les terres agricoles de proximité doivent être préservées. Sans terres cultivables qu'allons-nous manger ?

Proximité

Ceintures nourricières autour des villes et villages, commerces et marchés de proximité, vente directe de produits locaux de qualité sont à rétablir et à développer.

Jardins

Jardins partagés, jardins familiaux, jardins ouvriers, jardins sur les toits, composts… doivent trouver leur place.

Gaspillage
Zones industrielles, lotissements et zones commerciales peuvent être organisés pour ne plus gaspiller le sol. Dessinons des villes denses mais agréables à vivre.

De bonnes questions à poser localement
- Les terres agricoles actuelles sont-elles durablement protégées ?
- Terrains, bâtiments vacants et friches industrielles sont-ils repérés et vont-ils être réutilisés ?
- Des espaces de jardins partagés sont-ils existants ou prévus ?
- Le commerce de proximité et les marchés locaux ont-ils leur place ? Le développement des hypermarchés de périphérie sera-t-il enfin stoppé ?

4 HABITER

Un territoire doit permettre à tous d'avoir un logement.

Diversité
Un territoire doit prendre en compte la diversité des populations, mais aussi celle des espèces et des habitats : cette interdépendance entre la nature et l'homme impose de laisser une place à chacun.

Logements
Chaque être humain, sans distinction d'origine, doit pouvoir disposer d'un logement abordable, économe en énergie, insonorisé, intégré à la nature. L'habitat collectif de qualité doit être privilégié. Les énergies renouvelables de proximité doivent être développées.

Arbres
Les hommes ainsi que toutes les espèces ont besoin d'un habitat vivant. Il est indispensable de préserver les arbres et les espaces naturels. Leur disparition crée le vide.

Paysage
Chacun doit pouvoir vivre dans un paysage agréable non pollué par les espaces publicitaires ou des éclairages excessifs.

De bonnes questions à poser localement
- Les arbres, les espaces naturels sont-ils durablement préservés ?
- Les logements sont-ils facilement accessibles, en nombre suffisant et de qualité ?
- Les sources d'énergies renouvelables sont-elles identifiées ? Une gestion citoyenne locale est-elle prévue ?
- Un règlement de publicité est-il prévu ? Est-il suffisamment restrictif ?
- Des mesures pour réduire la pollution lumineuse sont-elles prises ?

5 CIRCULER

Les barrières que nous construisons empêchent les échanges entre animaux, plantes et milieux. Et nous ? Quel que soit notre âge et notre état de santé, pouvons-nous nous déplacer librement ?

Circulation
Transports collectifs, déplacements doux sont à privilégier pour la circulation des habitants et pour la protection de l'environnement. Réduisons les distances entre les lieux de vie et de travail.

Barrières
Autoroutes, routes, voies ferrées, barrages, aéroports, lotissements, clôtures, zones commerciales et industrielles, cultures intensives... sont des barrières. Elles doivent être franchissables par toutes les espèces animales et végétales, par les piétons et les cyclistes.

Trame Verte et Bleue
Fleuves, rivières, haies, forêts, zones humides, fossés, débordent de vie. Reliés entre eux, ils constituent des couloirs qui permettent aux différentes espèces de se déplacer pour satisfaire leurs besoins vitaux. Organisons et protégeons ces trames vertes et bleues.

De bonnes questions à poser localement
- La priorité a-t-elle été donnée aux déplacements des piétons, des cyclistes et des handicapés ?
- Comment tous les habitants ont-ils accès à des transports collectifs efficaces ? Des parkings relais ont-ils été prévus ?
- Un inventaire des espèces et des milieux naturels a-t-il été réalisé ? La biodiversité est-elle préservée partout ?
- Comment les espèces se déplacent-elles ? Les obstacles ont-ils été identifiés ? Quelles mesures permettant leur franchissement ? ⇢

Communes de la Drôme et de l'Ardèche

Avec les articles précédents, vous disposez d'outils pour animer le débat sur le projet de votre commune et l'orienter vers la transition écologique. Vous trouverez ci-après quelques éléments pour préciser le questionnement dans les communes de la Drôme et de l'Ardèche.

1 : Intercommunalités

Une commune fait généralement partie de plusieurs intercommunalités auxquelles elle a transféré certaines compétences. Dans ce cas, des décisions stratégiques vont être prises au niveau supra communal par une assemblée et un exécutif qui échappe au suffrage universel direct.

L'intercommunalité, c'est différents regroupements de collectivités territoriales : Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM)...

Sur le département de la Drôme en 2019, il y a 2 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes, 27 syndicats mixtes et 69 syndicats de commune.

Pour connaître les intercommunalités concernant votre commune, consultez la base BANATIC : www.banatic.interieur.gouv.fr

DE BONNES QUESTIONS À POSER LOCALEMENT

Quelles sont les intercommunalités qui concernent votre commune ? Pour quelles compétences ? Qui en sont les représentants avec quels objectifs et résultats ? Pour les communautés de communes et d'agglomération, combien de vice-présidences ? Quel est le montant de leurs indemnités ?

2 : Où sont les femmes ?

Sont-elles au conseil municipal ? Dans la Drôme, 82 % des postes de maire sont occupés par des hommes (chiffres INSEE). Pour mémoire, dans les communes de moins de 1 000 habitants, aucun dispositif paritaire n'est prévu.

Sont-elles dans les communautés de communes ou d'agglomération ? En France, 34.6 % des membres des conseils communautaires sont des femmes. Elles n'occupent que 20 % des postes dans les exécutifs et seulement 8 % des présidences (source : rapport du 29 novembre 2018 du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes).

Dans la Drôme, 100 % des intercommunalités sont présidées par des hommes.

Alors, consultez la liste des membres du conseil municipal et du conseil communautaire pour votre commune : quel équilibre femmes/hommes ? Et dans les exécutifs, aux postes de responsabilité ?

3 : Dire « Zéro artificialisation » en dialecte local

Nous lisons avec plaisir l'Instruction du Gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace. Il est dit que *la consommation d'espace reste très élevée : l'étalement de l'urbanisation, lié au développement de zones pavillonnaires et à l'implantation de zones d'activités et de surfaces commerciales à la périphérie des métropoles et des agglomérations* engendre *partout une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique et à la précarité énergétique, une banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité, y compris économique, des territoires*.

Cette instruction sera-t-elle traduite en dialecte local (lire dans le prochain numéro des *épines* le compte rendu de la mobilisation à St Rambert d'Albon et de la Vélorution de Valence) ? Pour animer le débat électoral, demandez que votre commune affiche l'objectif « Zéro artificialisation » pour rentrer dans la transition écologique. Si ce n'est pas possible, notre monde restera-t-il vivable ? Pour visualiser la dimension du problème, connectez-vous au site de l'IGN : *remonterletemps.ign.fr* puis cliquez sur « comparez ». Vous rentrez ensuite le nom de votre commune dans la fenêtre « rechercher un lieu ». Comparez la photo aérienne actuelle à une photographie aérienne 1950-1965...

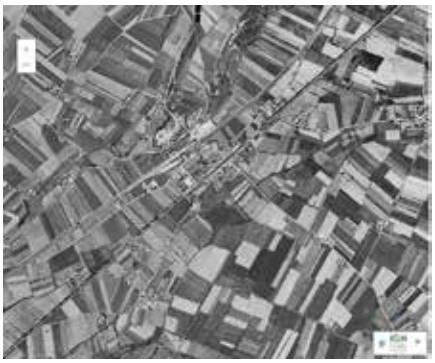

Vue aérienne St Marcel-les-Valence en 2016 et en 1954 (https://remonterletemps.ign.fr/)

3bis : Zone naturelle à Livron

Un circuit de loisir motorisé (4*4, SUV et Quads) a été aménagé par un particulier sur la commune de Livron, sur des parcelles situées en zone naturelle du plan local d'urbanisme, donc inconstructibles. Ce circuit ne dispose d'aucune autorisation, mais affiche le soutien de la municipalité. Il a organisé régulièrement des compétitions avec différentes prestations associées (restauration) : la mairie, la préfecture, le procureur de la république saisis par une plainte de notre association ne semblent pas réagir. Une histoire à mettre au centre des débats électoraux ?

Affiche publiée par Jap'Renard sur Internet.

3ter : Une place centrale en pierre

Alixan est un joli village drômois typique. La place a été pavée et des magnolias en pot (acier) viennent amener quelques tâches de verdure dans cet espace charmant mais tellement minéral. Mais comment va-t-on vivre sur cette « pierrade » avec l'élévation de la température et durant les épisodes prévisibles de fortes canicules ? Devra-t-on déplacer les arbres à l'ombre pour qu'ils survivent ? Si cette place a été restaurée depuis plusieurs années, les communes, les urbanistes, les paysagistes ont-ils changé de logiciel pour concevoir les projets en laissant une partie de l'espace pour de vrais arbres installés dans un sol perméable et végétalisé ? (Lire article page 34.)

4 : Solidarité : les logements sociaux

Dans la Drôme, 13 communes sont soumises à l'obligation de 20 % de logements sociaux. ***Les communes qui satisfont à leurs obligations sont*** Romans, Bourg de Péage, Valence, Portes-lès-Valence. ***Les communes qui ne satisfont pas à leurs obligations sont :*** Montélimar (19 %), Bourg-lès-Valence (16 %), Saint-Marcel-lès-Valence (12 %), Beaumont-lès-Valence (12 %), Montélier (11 %), Etoile-sur-Rhône (10 %), Chatuzange-le-Goubet (8 %), Chabeuil (8 %), Châteauneuf-sur-Isère (6 %). (Source : *drome.gouv.fr*)

4bis : Solidarité : gens du voyage, réfugiés et demandeurs d'asile

Rentrer dans la transition écologique, c'est organiser le territoire municipal pour qu'il puisse accueillir toutes les populations. Les municipalités de plus de 5 000 habitants avaient l'obligation de réaliser des aires prévues par un schéma départemental (à consulter sur le site de la préfecture de la Drôme). Avec la loi NOTRe et depuis 2017, cette gestion est transférée aux communautés de communes ou d'agglo. La communauté d'agglomération Valence Romans a ainsi mis en place un dispositif sur son territoire intégrant des aires d'accueil. La commune de Chabeuil disposant de plus de 5 000 hbts a pu ainsi se mettre en conformité en participant à l'aire d'accueil de Bourg-lès-Valence. Mais quelles sont les dispositions prises par les communes de Tain-l'Hermitage, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Pierrelatte pour respecter la réglementation ? En 2019, l'Ardèche est aussi une exception de renommée nationale : c'est un des 4 départements français à ne pas s'être doté d'un schéma !

Le dérèglement climatique provoque un afflux croissant de réfugiés et demandeurs d'asile. Les politiques d'immigration et de l'asile sont les compétences de l'État. Mais les communes peuvent s'appuyer sur des droits internationaux pour assurer l'accès à des conditions de vie dignes, le droit au logement ou encore le droit à la santé. ***Des familles, quelle que soient leur nationalité, ne peuvent pas être laissées en danger...*** déclare le maire de Grande-Synthe dans une conférence en 2018. Comment les communes de la Drôme et de l'Ardèche vont-elles s'organiser ?

4ter : Territoire zéro chômeur de longue durée

Ce n'est pas le travail ni l'argent qui manquent. Personne n'est inemployable... Rentrer dans la transition écologique, c'est engager la sobriété et la solidarité. Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, à énergie positive ? Des bonnes idées à décliner aussi pour l'emploi. Une commune peut s'engager dans l'opération territoire zéro chômeur de longue durée : pour plus de détails, consulter le site *tzcld.fr*

5 : C'est risqué ?

Les communes de Loriol et de St-Paul-Trois-Châteaux cumulent 7 risques majeurs.

Commune	Nombre de risques naturels	Nombre de risques industriels	Total
Loriol	2	5	7
Saint-Paul-Trois-Châteaux	3	4	7

Dans la Drôme, toutes les communes présentent au moins un risque majeur, naturel ou industriel. Leur prise en compte est évidemment indispensable pour les faire entrer dans la transition écologique (le dossier départemental des risques majeurs et la liste par commune sont consultables sur le site de la préfecture : *drome.gouv.fr.*) Pour exemple, 300 communes du département (sur 367) sont identifiées comme exposées aux feux de forêt. Le nombre d'événements exceptionnels augmente et continuera d'augmenter avec le dérèglement climatique : ceci engage ici notre mobilisation pour stopper l'émission de gaz à effet de serre, et une maîtrise accrue de l'ensemble des risques majeurs. La combinaison d'accidents qui se renforcent peut créer des crises ingérables. Un tremblement de terre peut avoir un impact sur les infrastructures générant d'autres impacts collatéraux. Mais cet événement peut aussi détériorer l'alimentation en énergie ou des infrastructures de transport, hypothèses qui rendent difficiles toutes organisations, toutes interventions. Frapna Drôme Nature Environnement rappelle qu'il est urgent de sortir du nucléaire... Ci-après, quelques risques drômois qui pourraient survenir isolément ou ensemble. :

Inondation

Le bassin Rhône-Méditerranée intègre 31 territoires à risques importants d'inondations (TRI) dont 4 concernent le département (lire en page... l'article présentant l'incidence du climat sur l'eau) :

- Romans/Bourg-de-Péage : Isère, Savasse, Joyeuse, Herbasse, Charlieu ;
- Plaine de Valence : Rhône, Véore, Barberolle ;
- Montélimar : Rhône, Roubion, Jabron ;
- Avignon/plaine du Tricastin/basse vallée de la Durance : Rhône, Ouvèze, Lez, Eygues.

Mouvements de terrain

La quasi-totalité du département est concernée : reptation de la couche superficielle du sol, retrait et gonflement des argiles, effondrement de blocs.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Sur le département, en plus des installations nucléaires, ce sont 13 établissements Seveso, 376 établissements soumis à autorisation, 96 établissements soumis à enregistrement. 152 communes sont concernées par le risque industriel toutes activités confondues. Et votre commune ?

5bis : Aux abris avec quelques comprimés : un bon moment entre collègues ?

La Drôme compte 12 installations nucléaires de base (INB), c'est un des départements les plus nucléarisés de France (le deuxième derrière les Bouches-du-Rhône.) Elles sont situées sur les communes de Pierrelatte/St-Paul-Trois-Châteaux et Romans. De nombreuses communes drômoises sont concernées aussi par les centrales des départements voisins : Cruas (07) et St-Alban (38). Avec l'extension à 20 km des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales, ce sont un tiers des habitants de la Drôme qui sont désormais concernés. Mais *les conséquences d'un accident se mesureraient sans doute à l'échelle européenne* d'après le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2018. Ce schéma rappelle qu'en 2016, 39 événements ont été répertoriés sur la centrale du Tricastin. Toutes les installations nucléaires du département sont concernées par les risques sismiques, d'inondation, de mouvements de terrain et certaines d'entre elles sont situées sur des zones comportant d'autres risques industriels (le cocktail).
En cas d'accident nucléaire, des poussières ou des gaz radioactifs très nocifs (césium, strontium, gaz rares tels le krypton et le xénon) sont rejetés dans l'atmosphère. C'est une très mauvaise nouvelle pour les populations alentour : tous ces produits augmentent la possibilité de mutations dans les cellules qu'ils irradient. Difficile d'échapper au cancer… Pour protéger les populations des radioéléments, seul le confinement peut limiter provisoirement et partiellement les dégâts (restez où vous êtes et interdiction d'aller chercher les enfants à l'école). Face au cocktail, il est aussi possible de limiter l'impact de l'iode radioactif (iode 131) en ingérant des comprimés d'iode stable. Mais c'est un élément au milieu des autres. Pour les autres rejets, tous aux abris et on croise les doigts ! Votre commune est-elle concernée par un PPI ? Pour le savoir, prenez une carte et tracez un cercle d'un rayon de 20 km autour de la centrale la plus proche.

6 : Souriez, vous êtes filmés

Si nous ne réagissons pas aujourd'hui, disposerons-nous encore de liberté pour réagir demain ? L'équipement des communes par de multiples caméras est un argument électoral très répandu. Sur les 9 premiers mois de l'année 2019, le préfet de la Drôme a délivré 191 autorisations pour installer des dispositifs de vidéo-surveillance dans différents lieux publics ou privés sur notre département. Chaque autorisation permet l'installation de plusieurs caméras, qui viennent s'ajouter aux caméras déjà mises en place les années précédentes : à ce jour, 184 caméras au total sur l'espace public de Valence à l'initiative de la commune. Si l'on ajoute les caméras des entreprises privées avec celles des collectivités, combien de milliers de caméras sur le département ? Même si ce texte n'est pas vraiment drôle, n'oubliez pas de sourire, vous êtes filmés…
La cantine de la cité scolaire de Die s'est dotée cette année d'un contrôle biométrique pour permettre aux enfants d'accéder à leur repas. À Tournon, le dispositif existe depuis plusieurs années déjà. À quand des dispositifs de reconnaissance faciale ? La crise climatique, si elle n'est pas gérée, ne permettra pas à toute la population mondiale d'accéder aux ressources vitales essentielles. Quels seront nos droits ou ceux de nos enfants dans quelques années ? Comment seront utilisés les contrôles numériques ?
S'il ne s'agit pas de nier le besoin de sécurité, il faut amener une réponse adaptée et durable en traitant les causes : la pauvreté, le chômage et l'absence de liens sociaux. Transformons les *voisins vigilants* en *voisins solidaires* et remplaçons les flots de peur en pots de fleurs (relire paragraphe précédent sur la solidarité et *épines* 194).

7 : Une culture respectueuse de l'environnement

Pour pousser le projet d'une commune vers la transition écologique, il faut avoir une pensée globale, mais savoir aussi décliner celle-ci dans des actions concrètes qui engagent un vrai changement de considération pour limiter son impact sur l'environnement. En pénétrant sur un territoire, le cadre des valeurs de la communauté doit être ressenti par tous les visiteurs. Quand la commune s'engage, ça se voit, ça s'entend, ça se sent… Il y a des arbres plantés dans le sol (et non dans des pots). Un tiers de l'espace public n'est pas imperméabilisé : il est végétalisé avec des fleurs et des espaces cultivés et entretenus par les riverains, les herbes et les fleurs poussent au coin des trottoirs et dans les espaces délaissés. La voirie ne laisse qu'un minimum de place à la voiture, avec des vrais espaces pour les transports en commun, les modes de déplacement doux et des bancs pour la convivialité. Les lampadaires sont peu nombreux et leur intensité est faible, ils sont près du sol pour éclairer seulement les cheminements. Les véhicules à moteur roulent doucement sans sortir de l'espace qui leur est réservé. Les véhicules à deux roues motorisés disposent d'échappement respectant les normes. Les infractions sont sanctionnées car la police municipale fait fréquemment des contrôles avec une gradation des sanctions. Questions à poser : la police municipale est-elle équipée pour ces contrôles, combien de sanctions ont été prises ? Quel est le pourcentage de l'espace public confisqué par la voiture ? Le stationnement sur la voirie est-il soumis partout à taxation ? Quelle est la part de l'espace urbain imperméabilisé ? Les habitants sont-ils incités à végétaliser les rues ?

8 : Titi et Gros Minet

Les animaux de compagnie ont une importance sociale qu'il ne faut pas minimiser. Pour les personnes âgées ou les enfants, la relation établie avec un chien ou un chat est irremplaçable. Il y a cependant un engagement à respecter pour les propriétaires d'animaux. Les déjections ne doivent pas souiller l'espace public et doivent être ramassées, elles ne doivent pas être libérées dans des espaces naturels, particulièrement

en période de reproduction (ripisylves de la Drôme, de l'Isère, de l'Eygue, du Jabron, du Rhône...). Les chats sans propriétaire ne doivent pas être nourris, ils prolifèrent au détriment des oiseaux dont certaines espèces urbaines sont en voie de disparition. Un chat ou un chien pour un foyer, c'est déjà beaucoup et heureusement pas systématique (ce sont des carnivores avec une empreinte écologique importante). Le maire a un pouvoir de police face aux animaux errants : la réglementation est disponible sur le site de la préfecture de la Drôme (*drome.gouv.fr*). Question à poser : comment la municipalité envisage-t-elle de sensibiliser la population à l'impact des animaux de compagnie sur l'environnement ? Quelles sont les actions prévues ?

9 : Démographie galopante

Alors, quelle sera la croissance de la population sur votre commune ? À moins de 1 000 habitants, les pourcentages sont très peu fiables. Il suffit de l'arrivée d'une famille nombreuse sur une commune de 500 habitants pour que l'augmentation de la population atteigne, voire dépasse, les 1 %. Ici on joue parfois au poker menteur : les élus locaux se font régulièrement rappeler à l'ordre pour prévisions démographiques irréalistes. En optimisant la croissance de la population à venir, un PLU justifie l'extension de la zone urbaine. Calculons : 1 % par an, cela signifie 10 % d'augmentation sur 10 ans et donc le doublement de population dans le siècle ! Ceci ne correspond en rien à la tendance nationale des dernières décennies sauf exceptions.

10 : Béton, goudron, et voitures...

Il faut lire le livre d'Olivier Razemon intitulé *Comment la France a tué ses villes* (aux éditions *Rue de l'échiquier*). La Drôme et l'Ardèche n'échappent pas à la tendance nationale : les villes moyennes se vident de leurs habitants au profit des communes périphériques : croissance démographique nulle ou en baisse pour Romans, Valence et Tournon, alors que Mours-Saint-Eusèbe ou Margès, par exemple, voient leur population tripler en 40 ans. Ceux qui en ont les moyens financiers vont se mettre au vert en habitat pavillonnaire particulièrement gourmand en espace, pendant que l'habitat urbain se dégrade et concentre les difficultés sociales. Il faut dire que la politique des villes en France a construit cette organisation, avec disparition des commerces et services de centre-ville au profit des grandes zones commerciales périphériques, espace public largement dédié à la voiture individuelle aux dépens des piétons et cyclistes, et dégradation de l'habitat. Désormais, même les professions médicales et paramédicales s'installent dans les périphéries dans des cabinets spacieux entourés de parkings (osthéopathe, chiropracteur et vétérinaire récemment installés sur la zone d'activité de St-Marcel-Lès-Valence)... Béton, goudron et voitures ou comment nous détruisons la planète et nos départements !

11 : Gilets jaunes

Qui travaille sur sa commune de résidence ? Sur les petites communes particulièrement, le travail hors commune explose, faute d'emplois sur place le plus souvent. Or la plupart des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle. La réponse à l'urgence écologique impose d'abandonner cette organisation à court terme. Les conflits sociaux vont se multiplier. Seront-ils facilement contrôlés grâce aux dispositifs de vidéo-surveillance (voir ci-dessus) ? Pour un avenir vivable, arrêtons de développer l'habitat dans des endroits où il n'y a pas d'emploi et des commerces et services en dehors des villes !

12 : Des axes communs pour rentrer dans la transition écologique

Pour l'ensemble des départements de la Drôme et de l'Ardèche, les communes peuvent rentrer dans la transition en utilisant les propositions suivantes :

- Pour être méthodique, toutes les communes doivent compléter ou rédiger un diagnostic de territoire décrivant l'évolution du climat passé et prévisible, les points de vulnérabilité face au changement climatique : cet état des lieux doit permettre de rédiger le projet municipal que l'on retrouvera en partie dans le Plan Local d'Urbanisme.
- L'accueil de petites entreprises innovantes pour valoriser les compétences disponibles issues d'une industrie locale en crise. Les friches industrielles nombreuses doivent être utilisées pour ne plus artificialiser les sols.
- L'incitation à l'installation d'agriculteurs bio fournissant des productions variées et de qualité, avec des pratiques adaptées à un marché local et au changement climatique. Ceci permet une réduction des prélèvements d'eau et la reconquête de la qualité de cette ressource très impactée par l'agriculture intensive. En sortant du maïs, des haies pourraient être replantées pour le sol et la biodiversité.
- L'animation du commerce et des services dans les bourgs avec le refus de l'installation de supermarchés de périphérie.
- Des plans de déplacement limitant l'extension du routier et de ses impacts, récupérant l'espace sur voirie confisqué par les voitures pour le réattribuer à la convivialité et aux déplacements doux, préservant les zones urbaines avec des aménagements et connexions intermodales adaptées, favorisant les transports alternatifs au routier.
- La densification des zones urbaines avec la proposition de petits bâtiments collectifs attractifs construits avec des matériaux et techniques locaux, générant une grande qualité de vie pour leurs habitants, et permettant d'organiser la mixité générationnelle et sociale. Stoppons la construction de nouveaux lotissements, interdisons les murs, favorisons la plantation de haies variées...
- Le développement de la production d'énergie renouvelable pour satisfaire les besoins du territoire et sortir du nucléaire qui rend très vulnérable tous les départements riverains du Rhône.

Si ces propositions sont parfois évoquées dans différents plans, elles restent malheureusement accessoires et contribuent seulement à verdir les discours. Il faut les remettre au centre des projets municipaux.

Vallée du Rhône ou arrière-pays ?

Les communes de la vallée du Rhône

Le long du Rhône, les activités économiques et les populations se concentrent. La vallée est traversée par les grands axes de circulations Nord/Sud de dimension nationale et internationale : autoroute, fleuve, voies ferroviaires. Cette situation a permis le développement du tissu industriel dans le prolongement du territoire lyonnais. Grâce au fleuve, les équipements de production d'énergie se sont développés : centrales hydro-électriques et nucléaires. L'artificialisation des sols est de plus en plus rapide avec de nouvelles zones d'activité, des villes qui s'étalent, développant toujours plus loin les habitations, les voiries et les surfaces commerciales. Cette artificialisation impacte des terres agricoles irrigables souvent de qualité et des milieux naturels fondamentaux pour la biodiversité du territoire et de tout le pays : la vallée du Rhône est en effet un corridor écologique nord-sud et est-ouest dont il faut impérativement préserver la fonctionnalité. Les composantes sur lesquelles il faudra agir sur ce territoire pour qu'il s'engage dans la transition écologique apparaissent clairement dans cette description : développement des transports alternatifs au routier, arrêt de l'artificialisation, densification des villes, préservation inconditionnelle des terres agricoles et naturelles, restauration des milieux et des corridors, engagement dans une politique de sobriété et permettant le développement rapide des productions d'énergie renouvelable. L'évolution de ces communes est particulièrement soumise à l'organisation régionale, nationale et internationale. C'est à la fois une difficulté, mais aussi un atout : la mise en œuvre de la transition écologique locale engage le changement à tous les niveaux... Par exemple : après la mobilisation des municipalités contre les pesticides, aura-t-on une mobilisation pour refuser l'accueil d'un stockage de déchets ou une installation nucléaire ?
Pour la plupart, les villes de la vallée du Rhône font partie d'agglomérations et sont intégrées dans des SCoT (schéma de cohérence territoriale) qui devraient leur permettre d'échapper aux concurrences fratricides du passé pour engager un développement harmonieux. Les projets d'aménagement et de développement durable (PADD) qui décrivent l'orientation de ces ensembles urbains font rêver... Leur déclinaison dans les plans locaux d'urbanisme est à vérifier, car sous des objectifs vertueux et en rappelant le cadre légal, nous assistons parfois à des exercices d'« optimisations réglementaires » étonnants.

N'oublions pas l'arrière-pays

C'est le pays que nous aimons : diversité des paysages et de la biodiversité, grands espaces naturels, nombreuses rivières. Mais il reste difficile d'y vivre : ici habite une population plus âgée et fortement exposée à la précarité. L'agriculture y représente encore une part importante de l'emploi. Avec ces hypothèses, ce territoire dispose d'une importante capacité de résilience et l'engagement dans la transition écologique le positionnera comme un territoire d'avenir. Ce territoire s'est construit en grande partie autour de l'ensoleillement et du manque d'eau : continuer à développer sa capacité d'adaptation lui permettra de valoriser son identité et son attractivité, à l'inverse des politiques d'aménagement menées par les villes de Nyons et Crest. Face au changement climatique, souhaiter développer la croissance démographique sans avoir traité prioritairement le problème de l'eau à travers toutes ses composantes, engage ces territoires vers l'appauvrissement et la désertification.
Une autre gestion de la ressource et de l'environnement est donc impérativement à mettre en place pour éviter le décrochage démographique, préserver l'avenir et l'identité de ce territoire. Il s'agit de :

- Changer les pratiques culturales pour récupérer la qualité de l'eau très impactée par les pesticides : sortir d'une agriculture intensive, faciliter le développement de l'agriculture bio et agroécologique, sur des parcelles dont la taille permet de nouveau de préserver le sol, de diversifier les cultures, de procurer une alimentation locale de qualité vendue en circuit court.
- Mettre en œuvre la réduction d'au moins 40 % des prélèvements, indispensable à retrouver le bon état des masses d'eau (étude des volumes prélevables bassin-versant de l'Eygues, Agence de l'eau) : cette mise en œuvre engage le changement dans l'agriculture mais aussi dans les activités touristiques et économiques,
- Planter des haies (arrêter de les arracher), protéger les zones humides, stopper totalement l'artificialisation des terres/préserver les terres agricoles et naturelles. ···›

Exercice pratique : des données sur 28 communes de la Drôme

Le département de la Drôme est composé de 364 communes : nous ne pouvions pas toutes les décrire, ce numéro n'aurait pas suffi... Les pages précédentes listent les moyens pour accéder facilement aux données disponibles sur votre commune. Ci-dessous, en guise d'exercice pratique, nous avons sélectionné une trentaine de communes sur lesquelles Frapna Drôme Nature Environnement a travaillé ces dernières années.

Le choix des indicateurs

Ces indicateurs sont extraits du site de l'INSEE (chiffres 2016) et des rapports de présentation des PLU de ces différentes communes.

- Superficie : voilà une donnée claire qui permet de comparer les communes et de relativiser les indicateurs suivants...
- Population : ici seront précisés le nombre d'habitants, de logement et parfois le pourcentage de foyers fiscaux imposables.
- Emploi : cette rubrique donne le nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la commune, puis le pourcentage de ces actifs qui travaillent ailleurs. L'INSEE mesure la répartition des emplois présents sur la commune par secteur d'activité : nous restituons le principal secteur d'activité pourvoyeur d'emploi et pour quel pourcentage. C'est parfois inattendu !
- Déplacements : vous trouverez ici le pourcentage d'actifs qui se rendent au travail en voiture. C'est impressionnant sur toutes les communes... Vous trouverez ensuite comment la commune est connectée à un réseau de transport collectif : gare, bus urbains ou bus départementaux.
- Urbanisme : Les pages précédentes ont rappelé l'importance des plans d'urbanisme qui installent le projet de la commune dans l'espace. Vous trouverez ici la date de l'arrêt du dernier plan, les pourcentages de zone urbaine (U), de zone agricole (A) et de zone naturelle (N). Ces plans (rapport de présentation) prévoient le nombre de logements neufs, et évidemment la croissance de la population espérée pour les remplir (lire dans les pages précédentes le paragraphe sur la démographie). Pour y voir plus clair, nous avons ajouté parfois l'évolution démographique de la commune sur les dernières années... Enfin, il fallait compléter ce portrait avec le nombre de risques majeurs dont le nombre de risques technologiques (important face aux événements extrêmes prévus avec le dérèglement climatique).

Le nord de la Drôme

VALLÉE DU RHÔNE, VALLOIRE, AGRICULTURE ET INDUSTRIES

Anneyron

Village de la Valloire connu pour son arboriculture et une entreprise produisant des articles de plein air.

- Superficie : 3 653 ha.
- Population : 3 962 habitants, 1 945 logements, 51% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 1 712 actifs, dont 65% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est l'industrie pour 62% des 1 147 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 85% des actifs se rendent au travail en voiture. Les bus départementaux sont les seuls transports collectifs mais la gare de St Rambert est proche.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en mars 2019, avec 8% de zone urbaine, 71% de zone agricole et 21% de zone naturelle. Il est prévu 120 à 140 logements neufs avec une croissance de la population de 1,5% par an. La commune comporte 6 risques majeurs dont 4 risques technologiques.

La ville a gagné plus de 1 000 habitants depuis 1975 avec de nombreuses familles à la recherche d'une qualité de vie mais dont les ressources dépendent d'autres pôles d'emploi dans la vallée du Rhône.

Manthes

Village de caractère de la Valloire.

- Superficie : 681 ha.
- Population : 669 habitants, 315 logements.
- Emploi : 281 actifs, dont 81% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, services et transports pour 43% des 131 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 86% des actifs se rendent au travail en voiture. Les bus départementaux sont les seuls transports collectifs.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en novembre 2018, avec 6% de zone urbaine, 78% de zone agricole et 17% de zone naturelle. Il est prévu 50 logements neufs avec une population en augmentation régulière. La commune comporte 4 risques majeurs dont 2 risques technologiques.

Moras-en-Valloire

Village de la Valloire : Agriculture, artisanat et bourg médiéval.

- Superficie : 852 ha.
- Population : 657 habitants, 334 logements.
- Emploi : 275 actifs, dont 78% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'agriculture pour 39% des 96 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 88% des actifs se rendent au travail en voiture. Les bus départementaux sont les seuls transports collectifs.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en décembre 2018, avec 6% de zone urbaine, 33% de zone agricole et 61% de zone naturelle. Il est prévu 96 logements neufs avec une croissance de la population de 1 %. La population est en hausse régulière depuis 1975 avec l'arrivée de familles qui souhaitent résider en milieu rural mais qui dépendent d'autres pôles d'emplois impliquant des déplacements pendulaires. La commune comporte 4 risques majeurs dont 2 risques technologiques.

Saint-Rambert d'Albon

Pôle urbain sur la vallée du Rhône, le plus au nord de la Drôme, en conversion après un riche passé industriel.

- Superficie : 1 332 ha.
- Population : 6 420 habitants, 2 765 logements, 37 % des foyers fiscaux sont imposables,
- Emploi : 2 230 actifs, dont 36% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, services et transports pour 62 % des 2 043 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 84% des actifs se rendent au travail en voiture. La ville dispose d'une gare et de liaisons avec les bus départementaux.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en décembre 2018, avec 40% de zone urbaine, 49% de zone agricole et 11% de zone naturelle. Il est prévu 670 logements neufs avec une croissance de la population de 1,5 %. La commune comporte 6 risques majeurs dont 4 risques technologiques.

Saint-Vallier

Pôle urbain du Nord Drôme au bord du Rhône, autrefois étape importante du transport fluvial, production de céramique au siècle précédent.

- Superficie : 536 ha.
- Population : 3 896 habitants, 2 264 logements, 40 % des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 1 334 actifs, dont 63% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 48% des 2 315 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 74% des actifs se rendent au travail en voiture. La ville dispose d'une gare et de liaisons avec les bus départementaux.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en juin 2019, avec 37% de zone urbaine, 11% de zone agricole et 52% de zone naturelle. Il est prévu 72 logements neufs avec une croissance de la population de 1 % alors que la population de la ville décroît depuis 1975. La commune comporte 5 risques majeurs dont 3 risques technologiques.

-> Un beau pays

Ces 5 communes disposent d'atouts pour s'engager dans la transition écologique : petits bourgs attractifs, proximité du fleuve et du rail, des terres fertiles et facilement irrigables, un climat accueillant, des paysages diversifiés et des milieux naturels riches.

-> À soigner rapidement

La maladie d'une grande partie de ce territoire a une forme contagieuse et très répandue en France. Voilà la liste des symptômes que tous les visiteurs pourront facilement observer : nombreuses plateformes logistiques, développement d'un habitat pavillonnaire avec piscines et murs d'enceinte, multiplication des ronds-points/échangeurs/déviation, banalisation du paysage, supermarchés périphériques/bourgs désertés, agriculture productiviste avec nitrates et pesticides, zone d'extension du Bassin industriel lyonnais. Précisons quelques points :

- Les risques majeurs et particulièrement les risques industriels sont à surveiller avec la plus grande vigilance face au dérèglement climatique et aux événements exceptionnels. En 2019, une partie du Nord-Drôme est entrée dans le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de St-Alban (dont St-Rambert, Manthes, Anneyron, Albon, Andancette, Beausemblant, Epinouze, Lapeyrouse-Mornay, Saint-Sorlin-en-Valloire). Acheter des pastilles d'iode n'est pas totalement inutile... Mais pour une action durable, les municipalités doivent engager la réduction de leur consommation (éclairage), l'achat d'électricité à un fournisseur hors-nucléaire (Enercoop) et la production d'énergie renouvelable citoyenne.
- La qualité de l'air est impactée, en fonction des vents, par les industries de la vallée du Rhône, par la pulvérisation fréquente de pesticides en arboriculture et par l'autoroute A7. Le constat d'une présence régulière de nitrates et pesticides dans l'eau depuis 20 ans aurait dû engager un changement des pratiques agricoles : plusieurs captages d'eau potable sont spécialement touchés et déclarés prioritaires sur St Rambert, Manthes, Albon, Lapeyrouse-Mornay.
- La zone d'activité Axe 7 sur St Rambert va artificialiser plus de 200 ha de bonne terre agricole irrigable et engage la construction de deux demi-échangeurs d'autoroute sur St Barthélémy-de-Vals et St-Rambert. Pourtant, le développement de connexion à l'A7 n'est pas porteur de solution durable : appuyer l'économie sur l'autoroute rend le territoire très vulnérable. Dans la même logique, la multiplication des plates-formes logistiques hypothèque l'avenir, mobilise des sols fertiles pour un mauvais usage. L'argent public est dépensé largement pour leur installation et sera encore dépensé pour tenter de construire encore un autre projet sur ces futures friches industrielles, enrichissant ainsi à chaque épisode des sociétés spécialisées dans la spéculation.

-> Bonnes idées

Les déplacements à pied et à vélo sur l'ensemble de ces communes devraient être favorisés. Restaurons les trottoirs

le long des routes, les fameux chemins pour l'école (et la boulangerie). Avec l'intercommunalité, une liaison en transport en commun devrait être imaginée pour permettre de relier les villages de la Valloire avec la gare SNCF de St-Rambert-d'Albon et de St-Vallier. Un RER pourrait mieux desservir les communes sur l'axe de la vallée du Rhône avec le développement de haltes ferroviaires, des fréquences et de l'amplitude horaire. De même, il faudrait remettre en service la ligne de chemin de fer entre St-Rambert-d'Albon et Beaurepaire (et même au-delà). Avec des projets citoyens, l'éolien pourrait permettre de répondre à une partie des besoins locaux en énergie et les tristes parkings/bâtiments des nombreuses entreprises pourraient être équipés de panneaux solaires. (À défaut de technologie, quelques arbres pourraient aussi avantageusement protéger du soleil ces incroyables étendues de parkings de camions et autres véhicules...) A noter : les communes de la Valloire sont des communes situées en zone favorable dans le schéma régional éolien.

Globalement, la transition écologique est une opportunité à saisir pour le développement de ce territoire qui est dans une période charnière : il y a un choix à faire ici entre un projet passéiste dépendant des grands groupes industriels du pétrole et de la chimie (agriculture, transport et industrie), ou un projet innovant accueillant une pépinière attractive d'actions favorisant solidarité et sobriété.

La Drôme des collines

FORÊTS, VERGERS ET VIGNES, LE PALAIS « IDÉAL », DES BOURGS ET VILLAGES EN DÉVELOPPEMENT

Margès

Margès, seigneurie du Comté de Charmes (XVe siècle), au nord de Romans.

- Superficie : 990 ha.
- Population : 1133 habitants, 446 logements.
- Emploi : 501 actifs, dont 79% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'industrie pour 66 % des 448 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 88% des actifs se rendent au travail en voiture. Le village dispose d'une liaison avec les bus départementaux.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en septembre 2018, avec 7% de zone urbaine, 66% de zone agricole et 27% de zone naturelle. La population de la commune a triplé depuis 1975. Il est prévu 102 logements neufs avec une croissance de la population de 1 %. La commune comporte 3 risques majeurs dont 1 risque technologique.

Pour que la commune rentre dans la transition écologique, il faut prioritairement mener une réflexion avec l'agglomération romanaise pour équilibrer le territoire, densifier la ville et stopper l'artificialisation des sols. Le problème des transports est à gérer d'urgence pour sortir de la dépendance à la voiture particulière.

Mours-Saint-Eusèbe

Pôle péri-urbain de l'agglo romanaise très attractif.

- Superficie : 532 ha.
- Population : 3 096 habitants, 1 312 logements, 57% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 1 259 actifs, dont 84% travaillent hors de la commune, le premier secteur d'activité est celui des commerces, services et transports pour 35 % des 892 emplois salariés locaux.
- Déplacements : 88% des actifs se rendent au travail en voiture. Le village dispose d'une liaison avec les bus départementaux et avec le réseau urbain CITEA.
- Le PLU a été approuvé en septembre 2018, avec 38% de zone urbaine, 46% de zone agricole et 16% de zone naturelle. Il est prévu 160 logements neufs avec une croissance de la population de 0,98 %. La population a triplé depuis 1968. La commune comporte 4 risques majeurs dont 1 risque technologique.

Mours, comme Margès, se développe au détriment de la ville de Romans. Les constructions des logements se sont faites en artificialisant des sols agricoles. L'explosion des déplacements en voiture pour se rendre au travail ou accéder à des services était prévisible. Un chantier important reste maintenant à mener pour réparer cet aménagement du territoire et organiser des transports collectifs résilients.

Romans

Ville centre de la vallée de l'Isère aval à la recherche d'une nouvelle dynamique.

- Superficie : 3 347 ha.
- Population : 33 310 habitants, 18 140 logements, 41% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 11 456 actifs dont 48% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui du commerce, transports, services pour 35,7% des 13 479 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 79% des actifs se rendent au travail en voiture. Romans a une gare, est reliée au réseau départemental ainsi qu'au réseau urbain CITEA avec en plus des liaisons régulières avec Valence TGV.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en juillet 2013, avec 40% de zone urbaine, 44% de zone agricole et 16% de zone naturelle. Il était prévu 1 590 logements neufs avec une croissance de la population de 0,22 %. La population de Romans est restée stationnaire de 1975 à 2011 et décroît depuis 2011. La commune comporte 8 risques majeurs dont 5 risques technologiques.

Le centre-ville de Romans, comme celui de plusieurs villes de la Drôme et de l'Ardèche, concentre des commerces fermés et des habitats dégradés : animation et rénovation de l'habitat sont des priorités pour que la ville retrouve sa population. Le territoire est à rééquilibrer pour qu'il soit résilient. La gare est à valoriser mieux. Une ceinture verte pour une agriculture bio de proximité est à préserver, la qualité de l'eau est à retrouver sur les trois captages impactés par les nitrates et les pesticides... La relance d'une production locale de vêtements et de chaussures est à encourager. Tout le monde sera content de s'habiller « Made in Romans » quand seront stoppés les flux mondiaux de marchandises qui détruisent le climat. Cette relance et l'engagement de la ville dans la transition permettront de compenser les emplois

qui seront inévitablement supprimés avec la fermeture de l'usine FRAMATOME (un des premiers employeurs du département). Cette usine, après s'être appelée FBFC puis Areva, a fait l'objet d'une surveillance renforcée suite à une série d'événements qui se prolongent malheureusement en 2019. Cette installation nucléaire de base (INB) est très vulnérable aux risques majeurs listés pour ce territoire. Elle est située dans la ville : un accident serait particulièrement grave pour la population.

Tournon-sur-Rhône (07)

Pôle urbain ardéchois de la moyenne vallée du Rhône ; administrations, commerces, enseignement, activités à conforter.

- Superficie : 2 141 ha.
- Population : 10 234 habitants, 5 593 logements, 46% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 3 796 actifs dont 60% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 37 % des 4 735 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 77% des actifs se rendent au travail en voiture. Tournon est reliée au réseau départemental et la gare de Tain relie l'agglomération au réseau ferré.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en décembre 2012, révisé en mars 2018 avec 24% de zone urbaine, 21% de zone agricole et 55% de zone naturelle. Il est prévu 725 logements neufs avec une croissance de la population de 1.05 %. La population de Tournon a augmenté de 2000 habitants depuis 1975. Risque d'inondation sur le territoire de cette commune. Tournon est concernée par un risque radon de niveau 3 (radioactivité naturelle).

Le centre-ville de Tournon subit comme celui de Romans les conséquences d'une politique d'aménagement du territoire désastreuse. Le PLU de Tournon, révisé l'année dernière, semble ignorer l'existence de Tain-l'Hermitage. Les villes de la vallée du Rhône restent divisées par la frontière entre les deux départements : pour entrer dans la transition écologique, arrêtons de multiplier les zones d'activités concurrentes qui artificialisent les sols : construisons plutôt un territoire cohérent et équilibré. (Pour cela, ne gaspillons pas l'argent public dans des ponts supplémentaires, mais investissons-le dans une organisation permettant de réduire les flux routiers.)

-> Un beau pays

Ce territoire vallonné, dans lequel nous avons englobé une ville ardéchoise, traversé par un fleuve et quelques belles rivières, doté de vignobles appréciés et de terres fertiles, promet une belle qualité de vie à ses habitants. Le territoire est dynamique et les communes pourraient rentrer dans la transition écologique à condition de continuer à faire évoluer les problèmes suivants :

- Préserver l'eau : L'eau est disponible pour le moment, mais certaines rivières s'assèchent régulièrement. Les prélèvements doivent être réduits. Il faut préserver la ressource souterraine, en particulier la belle nappe du Bas-Dauphiné. Ici comme dans tout le département, il faut aller beaucoup plus vite pour engager la conversion agro écologique de toutes les exploitations agricoles. Il faut que les communes aident des agriculteurs à développer des petites exploitations en polyculture fournissant des productions de proximité, variées et de qualité.
- Stopper l'artificialisation : stopper les lotissements pour construire des petits collectifs, interdire les murs et engager la plantation de haies variées, refuser l'extension des zones commerciales périphériques, favoriser la mixité sociale à Romans et Tournon, et dans les communes périphériques.
- Utiliser les friches industrielles dépolluées pour accueillir des petites entreprises innovantes permettant de valoriser les compétences disponibles issues de l'industrie en crise.
- Relancer les commerces et des services dans les bourgs, récupérer l'espace confisqué par la voiture pour favoriser la convivialité et les déplacements doux.
- Établir des plans de déplacement limitant l'extension du tout routier et de ses impacts, préservant les zones urbaines avec des aménagements et connexions intermodales adaptées, favorisant les transports alternatifs au routier. La gare de Romans doit être mieux valorisée dans cette organisation. Ce territoire doit pouvoir de nouveau s'appuyer sur un réseau ferroviaire efficace pour le fret et les personnes.
- Dans la suite des éoliennes de Montmiral, promouvoir le développement de centrales citoyennes (solaire et éolien) produisant de l'énergie renouvelable pour satisfaire les besoins du territoire et pour sortir du nucléaire. Sur ce sujet, tous les citoyens doivent garder une vision globale. Si nous voulons continuer à bénéficier du progrès technologique, il nous faut réduire nos besoins en énergie (habitat, transport, consommation) : il y a des solutions techniques mais aussi des actions à mettre en place pour ne plus gaspiller et développer notre frugalité. Il faut développer conjointement les moyens de produire l'énergie nécessaire à satisfaire nos besoins, même très réduits. En prenant en compte rationnellement le prix, l'impact, la dangerosité de la production électrique nucléaire particulièrement face aux événements exceptionnels qui vont se multiplier, il faut désormais mobiliser nos efforts sur le solaire et l'éolien avec un investissement local citoyen.

-> À soigner rapidement

- Fermer l'usine FRAMATOME de Romans dont la gestion reste inquiétante depuis de nombreuses années.
- Avec un développement exemplaire dans la transition écologique, refaire de Romans et de Tournon des villes attractives et accueillantes.
- Restaurer la qualité de l'eau en particulier sur Romans.
- Transférer les déplacements en auto vers d'autres modes alternatifs à développer ou à renforcer. Les entreprises et les services publics ne doivent plus être installés dans la campagne (Marsaz), hors des ensembles urbains et sans connexion avec des réseaux de transports publics.

-> Bonne idée

La transition écologique est une chance pour ce territoire qui cherche un nouvel élan. Les hypothèses offertes par une nature généreuse sont à préserver et valoriser. Le niveau de la mobilisation sur les dix prochaines années est ici aussi déterminant (dans dix ans, quel âge auront les enfants ?).

Entre Bourg-lès-Valence et Montélimar

Valence

Ville centre de la moyenne vallée du Rhône, chef-lieu administratif, activités commerciales et industrielles, large attractivité de la ville sur Tain / Tournon et le pays romanais.

- Superficie : 3 669 ha.
- Population : 62 477 habitants, 36 680 logements, 46% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 22 313 actifs dont 34% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, transports, services pour 43,1 % des 40 906 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 67% des actifs se rendent au travail en voiture. Valence a une gare et est reliée au réseau départemental ainsi qu'au réseau urbain CITEA avec en plus des liaisons régulières avec Valence TGV.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en décembre 2013 avec 56% de zone urbaine, 34% de zone agricole et 10% de zone naturelle. Il est prévu 6 360 logements neufs avec une croissance de la population de 1,05 % bien que la population de Valence ait chuté de 5 000 habitants depuis 1975. La commune comporte 8 risques majeurs dont 5 risques technologiques. Les trois captages d'eau potable sont très impactés par les nitrates et les pesticides : le captage des Couleures, particulièrement pollué, fait l'objet d'un dispositif particulier car déclaré prioritaire, mais sa qualité ne progresse pas.

La ville de Valence est très touchée par la pollution de l'air. Une grande partie de cette pollution est due au trafic sur l'autoroute A7, mais aussi à l'organisation des déplacements dans la ville qui accueille un flux croissant de voitures individuelles. L'extension des parkings du centre, la quasi-absence de parkings relais en périphérie (pourtant en projet depuis 20 ans) amènent inévitablement à la constitution de bouchons, à l'augmentation du bruit et de la pollution. La ville de Valence a fait un exploit en transformant le parc public Manouchian en parking, à l'inverse de toutes les politiques menées dans les villes européennes. Dans les villes, des manifestations « parking-day » revendiquent la transformation des parkings en espaces de convivialité. Ici, place Manouchian, voilà un anti-parking-day ! (A signaler le même phénomène à Montélimar, square St Nicolas.) Pour continuer dans cette voie atypique de l'irresponsabilité environnementale affichée, la municipalité a organisé une démonstration de voiture de course (F1) sur les boulevards, avec démontage du mobilier urbain ! La politique de Valence décline toujours en 2019 une politique d'urbanisme « tout-voiture » qui a dégradé la plupart des villes moyennes françaises : les supermarchés périphériques et les nœuds routiers associés sont confortés au détriment des commerces et de l'attractivité du centre-ville. Le centre-ville se dégrade donc et perd sa population, avec des magasins vides et des logements inoccupés. Le mouvement amorcé dans les années 1970 se prolonge, la population active va habiter dans les lotissements des communes périphériques, au détriment des terres agricoles et naturelles. Et comme tous ces actifs continuent à se diriger quotidiennement en voiture vers la ville pour le travail, les voiries sont de plus en plus encombrées. C'est un cercle vicieux dont la municipalité ne veut pas sortir : la seule organisation viable serait de dissuader la circulation automobile et de donner une vraie place aux autres modes de déplacement. Après avoir assisté aux errances du projet de chauffage urbain par géothermie de grande profondeur, les électeurs apprennent en octobre 2019 dans un rapport de la cour régionale des comptes que le centre aqua-ludique de l'Épervière, en centre-ville, a été financé en grande partie par les contribuables de l'agglomération alors que sa gestion profitera à une société luxembourgeoise... La municipalité a déclassé, en 2019, une partie du parc public des Trinitaires pour la vendre à des particuliers : arrivera-t-elle à faire croire que ces espaces indispensables à la biodiversité et aux habitants de la ville n'ont plus d'utilité et peuvent être désaffectés ? La zone d'activité de Mauboule aurait dû être réservée à des entreprises utilisant le fleuve et le rail. Elle a été pourtant aménagée en détruisant une zone humide et pour y installer des entreprises utilisant exclusivement le transport routier dont une plate-forme logistique d'un distributeur de pneus.
La municipalité a mis en place l'an dernier un agenda 21 puis a publié cette année un petit document intitulé Valence dans la transition écologique. Son contenu n'annonce aucun changement, aucune innovation. Rentrer dans la transition ? Il ne suffit pas de l'écrire.

Bourg-lès-Valence

Pôle urbain périphérique attractif.

- Superficie : 2 030 ha.
- Population : 20 078 habitants, 9 775 logements, 49% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 7 709 actifs dont 71% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, transports, services pour 43 % des 6 551 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 80% des actifs se rendent au travail en voiture. Bourg-lès-Valence est reliée au réseau départemental et au réseau urbain CITEA.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en mars 2019 avec 41% de zone urbaine, 34% de zone agricole et 25% de zone naturelle. Il est prévu 1 060 logements neufs avec une croissance de la population de 0,5 %. La population de BLV a augmenté de 5 000 habitants depuis 1975. La commune comporte 5 risques majeurs dont 3 risques technologiques. Les captages de la ville, les Combeaux, sont des captages prioritaires pour retrouver la qualité : ils sont pollués par les nitrates et les pesticides.

Bourg-lès-Valence dispose de nombreuses friches industrielles qui de-

manderaient à être utilisées pour son développement qui continue à impacter les terres agricoles périphériques (zones d'activité et centres commerciaux en extension au nord autour de la sortie d'autoroute). Comme Valence, la ville subit le bruit et la pollution de l'autoroute et ne se donne pas les moyens d'organiser le transfert modal des habitants qui continuent à circuler majoritairement en voiture. Les itinéraires cyclables comportent de nombreux points noirs, l'espace pour les piétons est insuffisant dans plusieurs rues fréquentées par les enfants. La ville est traversée par deux voies ferrées en direction de Lyon et de Grenoble mais n'en bénéficie pas directement. Une halte ferroviaire pourrait être installée. Avec le raccordement au réseau d'eau potable de Valence, les polluants sont dilués, permettant de délivrer une eau qui respecte la réglementation en repoussant à plus tard le changement indispensable des pratiques culturales sur la plaine de Valence. L'espace de l'île Girodet en bord de Rhône a fait l'objet d'un défrichage important de la ripisylve : de multiples chemins sans ombre ont été tracés et bétonnés. Les arbres replantés ne prendront pas la place de ceux qui ont été arrachés avant plusieurs décennies. Bourg-lès-Valence est en zone favorable pour le développement de l'éolien : bientôt une centrale éolienne citoyenne ?

Montélimar

Aux portes de la Drôme provençale, une ville centre dont le dynamisme est à retrouver.

- Deuxième ville du département avec une superficie de 4 637 ha.
- Population : 38 692 habitants, 20 554 logements, 46% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 14 107 actifs dont 34% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, transports, services pour 52 % des 40 906 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 81% des actifs se rendent au travail en voiture. Montélimar a une gare et est reliée au réseau départemental ainsi qu'au réseau urbain Montélibus.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en septembre 2014. Le PLU n'étant pas disponible sur le site de la mairie ni sur Géoportail, nous ne connaissons pas la répartition entre zone urbaine, zone agricole et zone naturelle. La population de Montélimar a augmenté de 10 000 habitants depuis 1975. La commune comporte 8 risques majeurs dont 5 risques technologiques. La ville est une des communes classées vulnérable aux nitrates. Commune désormais située dans le périmètre du plan d'intervention de la centrale nucléaire de Cruas depuis 2019.

La population de la ville progresse. Elle est attractive pour les retraités ou les nouveaux actifs qui cherchent à s'implanter dans le sud pour bénéficier d'un climat provençal et qui trouve ici un immobilier encore abordable : plus au sud, les prix flambent... À partir de Montélimar, on est très rapidement à Marseille ou à Lyon par le train. La ville bénéficie aussi des gares TGV de Valence et d'Avignon facilement accessibles. Le projet d'une gare TGV en périphérie sur la commune d'Allan est une aberration qui engagerait l'artificialisation des sols et un investissement colossal de l'argent public dans un projet inutile. Ici, l'influence de la municipalité sur la politique régionale et nationale devrait plutôt permettre d'améliorer la fréquence des trains du quotidien : rétablir par exemple des trains en soirée... Un vrai projet pour sortir de la dépendance à l'autoroute A7 dont les bouchons sont légendaires entre Avignon et Valence. Comme à Valence, l'argent public demande à être désormais mobilisé pour engager la ville dans la transition : préservation d'une ceinture verte agricole, réhabilitation de l'habitat et du commerce au centre-ville, arrêt du développement des zones commerciales et des lotissements périphériques qui engagent un type d'urbanisation dépassé. Ici aussi la place laissée aux modes de déplacement alternatifs à la voiture est insuffisante pour permettre le changement indispensable. La mairie a également défriché un espace boisé classé pour en faire un parking (square St Nicolas). La plainte de notre association a débouché sur une mise en demeure de réhabiliter cet espace... Sans effet à ce jour !

Loriol

Pôle urbain à la confluence de la rivière Drôme et du fleuve Rhône, entre Montélimar et Valence.

- Superficie : 2 874 ha.
- Population : 6 561 habitants, 3 000 logements, 42% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 2 502 actifs dont 66% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui des commerces, transports, services pour 58 % des 2 207 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 84% des actifs se rendent au travail en voiture. La ville de Loriol a une gare, est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en juillet 2018 avec 16% de zone urbaine, 62% de zone agricole et 22% de zone naturelle. Il est prévu 480 logements neufs avec une croissance de la population de 1,05 %. La population de Loriol a presque doublé depuis 1975. La commune comporte 7 risques majeurs dont 5 risques technologiques. La ville est une des communes classées vulnérable aux nitrates. Elle est située dans le périmètre du plan d'intervention de la centrale nucléaire de Cruas.

Si la population progresse, l'aménagement de ce territoire comporte les mêmes défauts que pour toutes les villes de la vallée du Rhône : artificialisation des sols avec développement de grandes surfaces périphériques ; un centre-ville en difficulté, des zones d'activité qui se développent sans réalisme autour de la sortie d'autoroute. Tout reste à faire pour que les entreprises locales utilisent le transport fluvial. La gare n'a plus de personnel depuis l'an dernier. Il est temps de changer de trajectoire car le territoire est très fragile face au changement climatique. Extrait d'un reportage de FR3 du 12 septembre 2019 : *A Loriol-sur-Drôme (Drôme), la rivière est à sec, il n'y a plus que la roche et les sédiments, ainsi que quelques déchets dorénavant bien visibles. Il y a un mois, il restait encore un peu d'eau au fond de la rivière, ce n'est plus qu'un souvenir.*

-> Un beau pays

Entre Préalpes et Massif Central, il fait bon vivre ici dans ce pays de lumière bordé par des reliefs montagneux : si nous savons prendre soin de l'environnement, le vin est bon, la nourriture variée... Ce territoire dispose d'eau, de terres agricoles de qualité, de soleil et

de vent. Il est situé sur des axes de circulation dont la voie ferrée et le fleuve.

-> À soigner rapidement

Ici, la biodiversité est en danger. Les trames vertes et bleues indispensables doivent être préservées et restaurées. La vallée du Rhône est un axe de circulation des espèces dans le sens est/ouest et nord/sud. Accepter les ruptures de continuité dans cet écosystème central, c'est détruire aussi la biodiversité du quart sud-est de la France et du Massif Central. Ce ne sont pas les quelques éoliennes présentes sur le secteur qui perturbent la faune sauvage... Ici, pour garder le territoire vivant, il faut stopper l'agriculture intensive, l'artificialisation des sols, la destruction des corridors écologiques par les infrastructures et les zones urbaines impénétrables, le déboisement des ripisylves, l'arrachage des haies, l'effacement des zones humides et la pollution du Rhône. Replanter une haie, faire deux nichoirs et un hôtel à insectes en partenariat avec des entreprises polluantes ne résout rien ! C'est toute l'organisation qu'il faut questionner en terme d'occupation de l'espace et d'activités humaines. L'état du fleuve nous indique l'état du milieu : le Rhône est pollué (PCB et rejets radioactifs), il se réchauffe et son débit devient problématique durant une période d'été de plus en plus longue et marquée (engageant aussi la concentration des polluants).
Toutes les communes situées sur la vallée du Rhône doivent agir pour permettre de retrouver la qualité de l'air avec une urgence à sortir du tout routier.
Le long du fleuve, le territoire est fragilisé par les centrales nucléaires. La centrale de Cruas, comme celle du Tricastin, a dépassé sa date de péremption et doit être arrêtée avant l'accident de plus en plus probable avec la conjonction de risques naturels et technologiques en hausse.

-> Des bonnes idées

Vent et soleil devraient être les premières sources d'énergie mais ils restent complètement sous-exploités. Tous les parkings et les bâtiments devraient être équipés en solaire pour fournir de l'électricité ou de l'eau chaude, sans utiliser plus de sols. Des centrales éoliennes citoyennes sont à construire à l'initiative des communes avec la participation (et pour le bénéfice) des riverains. Au-delà de la frontière administrative, les différentes agglomérations rassemblant des communes sur la Drôme et l'Ardèche ont les moyens d'aménager leur territoire autrement pour le faire rentrer, enfin, dans la transition écologique. Toutes les entreprises devraient être fortement incitées par (et avec) les municipalités à développer des plans de déplacement (PDE, Plan déplacement entreprise)... Arrêtons de construire des ponts et des giratoires : ils n'ont pas de raison d'être si l'argent public est investi plutôt dans le développement de réseaux de transport en commun efficaces. Le projet d'un RER fonctionnant sur une grande amplitude horaire, avec la construction de nouvelles haltes ferroviaires, permettant de relier Pierrelatte à Lyon est à développer d'urgence. De même, les activités doivent s'appuyer, non sur l'autoroute A7, mais sur le transport fluvial et le réseau ferré.

Versant du Vercors

Jaillans

Au pays de la noix de Grenoble.
- Superficie de 902 ha.
- Population : 894 habitants, 366 logements dont 17 résidences secondaires.
- Emploi : 389 actifs dont 81% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui du commerce, transports, services pour 37.8 % des 156 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 90% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : PLU approuvé en juin 2018 avec 5% de zone urbaine, 67% de zone agricole et 28% de zone naturelle. Le PLU prévoit 60 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 0.9 à 1,1%. La population de la commune a doublé (voire plus) depuis 1975. La commune comporte 3 risques majeurs dont 2 risques technologiques.

Ici encore, il faut organiser le transport et travailler avec l'agglomération pour rééquilibrer l'aménagement du territoire. Cette organisation n'est pas soutenable pour la planète. Faut-il encore développer des logements sur ce village en l'absence d'emplois locaux ? La création d'une unité de fabrication de combustibles solides de récupération (CSR), d'une unité de compostage de biodéchets et de déchets verts et d'une unité de transfert d'ordures ménagères résiduelles en cours d'instruction pour la commune de Beauregard-Baret voisine peut interroger les habitants de cette commune. Jaillans est aussi à quelques kilomètres du centre d'enfouissement de déchets non-dangereux de Chatuzange-le-Goubet qui s'étend sur 40 ha et a permis d'enfouir plusieurs millions de m3 de déchets depuis plus de trente ans. Une extension de 11,22 ha est prévue pour accueillir près de 3 millions de m3 de déchets entre 2022 et 2043. Cette information devrait motiver les communes proches mais aussi toutes les autres, à inscrire dans leur projet municipal 2020 un objectif « zéro déchet » avec des échéances courtes.

La-Baume-Cornillane

Au pied du Vercors, le centre de la Pangée (centre du continent originel).
- Superficie de 1146 ha.
- Population : 438 habitants, 214 logements.
- Emploi : 218 actifs dont 84% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'industrie pour 53,5 %% des 43 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 90% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental et au réseau de transport en commun CITEA.
- Urbanisme : PLU approuvé en janvier 2019 avec 1% de zone urbaine, 37% de zone agricole et 62% de zone naturelle. Le PLU prévoit 24 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 0,9 %. La population de la commune a doublé (voire plus) depuis 1975. La commune comporte 1 risque naturel majeur. Elle est située en zone vulnérable aux nitrates.

Même souci qu'à Jaillans concernant les déplacements et la création de nouveaux logements. Le transfert modal vers les transports en commun est à stimuler ! La commune est en zone favorable pour le développement de l'éolien : bientôt une centrale éolienne citoyenne ? Pour l'énergie comme pour les déchets, une réflexion rationnelle et responsable doit être menée dans chaque commune afin que le problème ne soit pas réglé en l'envoyant dans le jardin de la commune voisine. Il faut sortir de son île, la tempête concerne tout le monde...

-> Un beau pays

Qui ne veut pas habiter au pied du Vercors ? La vue est magnifique sur toute la plaine rhodanienne. À l'est, les falaises laissent passer quelques routes et sentiers pour le plus grand bonheur des randonneurs et amis de la nature. Il n'est pas rare d'apercevoir un chamois...

-> À soigner rapidement

L'aménagement du territoire est à organiser rationnellement avec une réflexion à mener sur les hypothèses logements, transports et emplois...
Les communes autour de Beauregard-Baret et Chatuzange-le-Goubet sont invitées à se rapprocher de Frapna Drôme Nature Environnement pour une société zéro déchet.

-> Des bonnes idées

Préserver la qualité de vie de ces territoires (la restaurer parfois) en engageant les communes dans la transition écologique.

Vallée de la Drôme

Crest

Entre Valence et Die, en remontant la rivière, prendre la première tour à gauche.

- Superficie : 2 367 ha.
- Population : 8 380 habitants, 4 780 logements, 39% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 3 029 actifs dont 50% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 45,2 % des 3 197 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 70% des actifs se rendent au travail en voiture. Crest dispose d'une gare et est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en septembre 2019 avec 18% de zone urbaine, 35% de zone agricole et 46% de zone naturelle. Il est prévu 700 logements neufs avec une croissance de la population de 1,2 %. La population de Crest augmente pourtant seulement de 0,5% depuis 1990. La commune comporte 3 risques majeurs dont 1 risque technologique. La commune est classée en zone vulnérable aux nitrates.

L'eau devient rare dans la vallée, avec des assecs de plus en plus importants de la rivière Drôme, avec des conflits d'usage qui se répètent et s'aggravent. Les commerces du centre-ville ferment avec le développement des grandes surfaces périphériques. Le PLU valide l'existence d'un bâtiment de 1 400 mètres carrés, celui de la Fédération de chasse, construit dans une zone naturelle et dont le permis de construire a été invalidé par trois juridictions différentes, le tribunal administratif de Grenoble, la Cour Administrative d'Appel de Lyon et le Conseil d'État... Le projet proposé par la mairie prévoit l'extension de la zone d'activité de la Saleine qui fera s'installer les commerçants loin du centre, concurrencés par les grandes enseignes, défigurant un peu plus l'entrée de ville. Huit hectares de terres agricoles seront bétonnés dans le quartier Mazorel par exemple, car il est plus facile de construire des lotissements que de repenser le centre-ville pour créer de nouveaux logements. Pourtant Crest mérite mieux... Imaginons un grand poumon vert, quartier Mazorel, où seraient installés des jardins pour les habitants, pour des maraîchers qui alimenteraient les commerces et les cantines de la ville, amenant de la fraîcheur en été, et créant des emplois non délocalisables. Un centre-ville repensé complètement, rénové, sobre en énergie et accueillant, où il fait bon vivre et travailler, avec des petits commerçants de quartier. De nouveaux lieux, permettant à chacun de venir là emprunter des outils ou les faire réparer, ici proposer des services ou des biens inutilisés. Des voies de circulations séparées où les piétons et les cyclistes auraient un espace dédié, et des enfants qui vont à l'école à pied ou à vélo en toute sécurité. Des accès à des transports en commun performants, peu onéreux voire gratuits, que chacun aimerait utiliser car ils seraient pratiques, économiques et écologiques. Des zones de rencontres et de convivialité pour les habitants. Tous les services à portée de main installés dans une ville re-végétalisée pour la rendre vivable en temps de canicule et accueillante pour la nature. Des emplois créés par le changement mis en marche, dans un territoire revalorisé qui propose à tous le bien vivre.

Die

Après avoir franchi la Drôme, voilà une petite ville accueillante sous la montagne de Glandasse.

- Superficie de 7 745 ha.
- Population : 4 585 habitants, 2 935 logements, 44% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 1 648 actifs dont 23% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 59 % des 1 837 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 59% des actifs se rendent au travail en voiture. Die dispose d'une gare et est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en octobre 2009 avec 6% de zone urbaine, 12% de zone agricole et 82% de zone naturelle. Il était prévu 199 logements neufs. La population de Die a gagné 500 habitants depuis 1975. La commune comporte 4 risques majeurs dont 1 risque technologique.

Comme pour Crest, il faut maintenir la gare de Die et la ligne qui va jusqu'à Gap : cette hypothèse est fondamentale pour faire entrer la ville dans la transition. La fréquence du train doit être augmentée avec des navettes de ramassage ; les itinéraires vélo font défaut vers la gare. La ville rassemble une population motivée par une vie plus proche de la nature

avec beaucoup de projets coopératifs et alternatifs. Le cadre, la taille, le climat, devraient faire de cette ville un exemple d'éco-cité dans la logique de la biovallée. Comme un symbole de cet engagement, exigeons le démontage du contrôle biométrique à l'entrée de la cantine scolaire. Le territoire doit travailler sur son bilan énergétique avec une réflexion économie/production. Avec la réhabilitation nécessaire de l'habitat du centre, la proximité des espaces forestiers devrait engager des constructions en bois. Pour entendre la demande d'une partie de la population, développer accueil et innovation, le prochain PLU comportera-t-il des zones où les résidences démontables peuvent être installées ?

Eurre

Un village agréable et dynamique.

- Superficie de 1887 ha.
- Population : 1305 habitants, 582 logements.
- Emploi : 572 actifs dont 81% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'agriculture, sylviculture et pêche pour 32,9% des 410 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 89% des actifs se rendent au travail en voiture. Eurre est relié au réseau départemental.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en mars 2018 avec 6% de zone urbaine, 60% de zone agricole et 34% de zone naturelle. Il est prévu 120 logements neufs. La population de Eurre a doublé depuis 1975. La commune comporte 4 risques majeurs dont 2 risques technologiques.

Comme on vit bien à Eurre, beaucoup de personnes viennent y habiter. Le lecteur pourra utiliser la méthode proposée dans les pages précédentes pour comparer une vue aérienne du village en 1969 à une vue actuelle (ou consulter le numéro 194 des épines). À partir d'un habitat diffus à vocation agricole, l'évolution des « dents creuses » sur plusieurs décennies a conduit à une expansion démesurée de l'urbanisation. Donc ici, on roule en voiture... Pour faire rentrer le village dans la transition, il va falloir analyser son expansion et mener une réflexion pour en limiter les conséquences sur les sols, les infrastructures, le quotidien des habitants...

Saillans

Au bord de la rivière, une commune participative.

- Superficie de 1583 ha.
- Population : 1233 habitants, 886 logements dont 252 résidences secondaires.
- Emploi : 476 actifs dont 61% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale pour 42 % des 135 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 71% des actifs se rendent au travail en voiture. Saillans dispose d'une gare et est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : Le PLU a été approuvé en février 2008 (et sa révision est en cours) avec 5% de zone urbaine, 15% de zone agricole et 79% de zone naturelle. Le PLU prévoit 150 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 1,67%. La population de Saillans a gagné 300 habitants depuis 1999. La commune comporte 4 risques majeurs dont 1 risque technologique.

Ici les habitants se parlent, se réunissent et envisagent ensemble l'avenir de leur village. Le PLU est bientôt terminé et démontre la belle énergie de l'équipe municipale et des habitants. Malgré les discussions, une zone pour l'habitat démontable n'a pas été définie : il faut garder quelques bons sujets pour la suite de l'aventure...

-> Un beau pays

Le département de la Drôme est un des plus beaux départements de France. Cette vallée et cette rivière rassemblent de multiples milieux naturels, une diversité faunistique et floristique exceptionnelle, des produits agricoles de qualité à déguster arrosés par un fameux vin pétillant.

-> À soigner rapidement

La rivière Drôme connaît depuis plusieurs années des assecs ou des débits très faibles qui nuisent au bon état écologique de la rivière. La situation ne va pas s'arranger dans l'avenir, il faut donc réduire les prélèvements. Si tout le monde doit faire un effort, les pratiques agricoles doivent changer. Ici, il faut arrêter le maïs. Le problème du manque d'eau rend le territoire très fragile durant les longues sécheresses. La randonnée dans les rivières pendant l'été doit être interdite pour préserver le milieu en période difficile. Le développement touristique n'est pas toujours équilibré avec des territoires qui sont sur- fréquentés quelques semaines l'été avec des problèmes d'eau et d'assainissement. Alors qu'il y a des agriculteurs qui peuvent alimenter les habitants en produits locaux, les supermarchés se sont développés à Crest en particulier, détournant les clients des marchés et des petits commerces. À soigner rapidement...

-> Des bonnes idées

Saillans avec un projet atypique attire des nouveaux habitants créatifs. La biovallée est une belle idée : mais l'engagement de toutes les communes dans la transition écologique en 2020 devra conforter tout le territoire dans cette orientation.

Sud du département, Baronnies

Grignan

Sur la route de Nyons, le pays de la marquise.

- Superficie : 4425 ha.
- Population : 1545 habitants, 1068 logements dont 233 résidences secondaires.
- Emploi : 665 actifs dont 57% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui du commerce, transports, services divers pour 53% des 474 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 75% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental.

Urbanisme : PLU approuvé en mai 2019 avec 4% de zone urbaine, 44% de zone agricole et 52% de zone naturelle. Le

PLU prévoit 103 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 1%. La population a doublé depuis 2015 et semble être stable depuis 2012. La commune comporte 6 risques majeurs dont 3 risques technologiques et se trouve maintenant dans le nouveau périmètre du plan d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Tricastin. La disponibilité en eau est limitée.
Le PLU récent engage une consommation d'espace trop importante. La commune de Grignan continue à se développer comme au siècle dernier : le patrimoine et l'histoire de la ville ne la situent pas en dehors des problèmes écologiques à résoudre. L'entrée de Grignan dans le PPI du Tricastin rappelle les hypothèses actuelles : distribuera-t-on ici des pastilles d'iode à l'effigie de la marquise ?

Montbrun-les-Bains

Au sud-est de la Drôme, c'est déjà la Provence.

- Superficie : 3 352 ha.
- Population : 444 habitants, 744 logements dont 470 résidences secondaires (plus de la moitié).
- Emploi : 171 actifs dont 29% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui du commerce, transports, services divers pour 74% des 127 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 47% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : PLU approuvé en juin 2019 avec 2% de zone urbaine, 18% de zone agricole et 80% de zone naturelle. Le PLU prévoit 25 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 0.6 %. La population diminue doucement depuis 1975. La commune comporte 3 risques naturels majeurs.

Le débat électoral se fera sûrement autour de la gestion et de l'avenir de l'équipement thermal local. La question de la disponibilité de l'eau amènera-t-elle à considérer ici aussi le caractère indispensable de la transition écologique ?

Montjoyer

Au pays de la garrigue et du soleil, entre Montélimar et Grignan.

- Superficie : 1826 ha.
- Population : 279 habitants, 136 logements dont 23 résidences secondaires.
- Emploi : 105 actifs dont 88% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui du commerce, transports, services divers pour 46.7% des 15 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 89% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : Carte communale approuvée en sept. 2018 avec 2% de zone urbaine, 20% de zone agricole et 70% de zone naturelle. Le PLU prévoit 16 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 1.2 %. La population a 120 personnes en plus depuis 1975. La commune comporte 4 risques majeurs dont 3 technologiques. La commune est dans le nouveau périmètre du plan d'intervention de la centrale nucléaire du Tricastin.

Ici, éoliennes et panneaux solaires : ces équipements ne répondent pas seulement aux besoins locaux. Les centrales solaires pourraient être développées sur des sols déjà artificialisés : les terres naturelles pâtissent ici de notre organisation défectueuse. L'entrée de Montjoyer dans le PPI du Tricastin rappelle aussi l'urgence à agir pour trouver d'autres sources d'énergie.

Roussas

Un massif au contact de la Provence, des Préalpes, de la Vallée du Rhône et du Massif Central.

- Superficie : 1600 ha.
- Population : 365 habitants, 205 logements dont 39 résidences secondaires.
- Emploi : 171 actifs dont 80% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'industrie pour 56% des 126 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 88% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental.
- Urbanisme : La carte communale a été approuvée en novembre 2 018 avec 2% de zone urbaine, 48% de zone agricole et 50% de zone naturelle. Le PLU prévoit 40 logements neufs avec une croissance de la population prévue de 1.8 %. La population a doublé depuis 2015, semble être stable depuis 2012. La commune comporte 5 risques majeurs dont 3 risques technologiques. La commune est dans le périmètre du plan d'intervention de la centrale nucléaire du Tricastin. La commune est classée en zone vulnérable aux nitrates.

C'est une zone de connexion qui est très intéressante pour sa biodiversité au carrefour de différentes influences. Le territoire est très impacté par différents équipements, dont le site d'enfouissement des déchets de Combe-Jaillet exploité depuis 1988 sur Roussas. Il y a déjà eu Combe-Jaillet 1 avec 1.6 millions de tonnes de déchets (rempli totalement en 2006), puis Combe-Jaillet 2 avec 2,3 millions de tonnes en cours de remplissage : soit un premier total de 3.9 millions de tonnes... Qu'est-ce que 3.9 millions de tonnes de déchets ? On peut le représenter sous la forme d'un gros cube de 158 m de côté, soit la masse d'un bâtiment qui ferait 53 étages (158 m) avec une surface au sol de 158 m par 158 m. Voilà un sacré bouillon cube pour donner de la saveur à notre environnement ! Et dedans ? Grâce au portique à l'entrée du site, il y aurait peu de matières radioactives. Mais si les générations futures survivent et font de l'archéologie, elles trouveront ici un peu de mercure et des métaux lourds (piles bouton), quelques toxiques et hydrocarbures (les fonds de boîte et de bouteille). La priorité, pour ce site comme pour tout notre pays, serait d'arrêter immédiatement de produire des déchets. Ce n'est pas aujourd'hui ni demain, puisqu'il est prévu de continuer à stocker nos poubelles sur la commune voisine des Granges-Gontardes (voir ci-après).

Les-Granges-Gontardes

Son école, ses vignes AOC.

- Superficie : 726 ha,
- Population : 589 habitants, 282 logements.
- Emploi : 334 actifs, dont 86, 5 % travaillent hors de la commune.
- Déplacements : 87 % des actifs se rendent au travail en voiture. Les bus départementaux sont les seuls transports collectifs.

- Urbanisme : Le PLU a été approuvé à l'automne 2018, avec 5 % de zone urbaine, 70 % de zone agricole et 25 % de zone naturelle. Il est prévu 60 logements neufs et une population de 721 habitants en 2029. La commune compte 3 risques majeurs dont 2 risques technologiques. La commune est dans le périmètre du plan d'intervention de la centrale nucléaire du Tricastin. Le captage du Jas du Seigneurs, pollué par différents pesticides, fait l'objet d'un dispositif particulier et est déclaré prioritaire.

Voilà un territoire qui semble se spécialiser dans les décharges : au sud, la commune de Donzère dispose d'une décharge (ISDND) alimentée par 150 000 à 200 000 tonnes par an (SITA MOS / SUEZ) ; au nord, la décharge de la commune de Roussas (lire ci-dessus) est alimentée par 115 000 tonnes par an (PAPREC / COVED). Si le projet de PAPREC/COVED aboutit, le village des Granges-Gontardes devrait bénéficier aussi d'un équipement de même nature, avec une nouvelle décharge pour 75 000 tonnes par an, soit un volume de 1 300 000 tonnes sur 18 ans. C'est parfois compliqué de faire accepter une décharge : mais ici, c'est la demande de la municipalité qui a décidé de consacrer une zone naturelle à son installation. Dommage, car cette zone Ui se situe dans une zone naturelle répertoriée comme zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique, zone « particulièrement sensible, et à proximité d'une Aire de Protection de Biotope et d'une zone Natura 2000. Comment seront gérés l'impact visuel et olfactif, l'envol de papiers et plastiques, ou la pollution des eaux et du sous-sol pour le milieu, les habitants ou encore les vignobles ? Vous le saurez en participant à l'enquête publique à venir, étape indispensable pour autoriser cette installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)...

Nyons

Au pays de l'olive et de la retraite heureuse.

- Superficie : 2 348 ha.
- Population : 6 742 habitants, 4 685 logements dont 1 094 résidences secondaires, 45% des foyers fiscaux sont imposables.
- Emploi : 1 943 actifs dont 29% travaillent hors de la commune. Le premier secteur d'activité est celui de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale 44,5 %des 2 098 emplois salariés locaux.
- Déplacement : 67% des actifs se rendent au travail en voiture. La commune est reliée au réseau départemental et aux cars TER.
- Urbanisme : Plan d'occupation des sols caduc depuis 2017, commune soumise au règlement national d'urbanisme en l'absence d'un PLU. La population a augmenté de 1 500 personnes de 1975 à 2007, puis a diminué de 400 personnes. La commune comporte 5 risques majeurs dont 2 technologiques. L'alimentation en eau et la protection du captage sont fragiles.

La ville de Nyons s'étend avec un développement parfois diffus des activités et beaucoup de sols artificialisés. Cette hypothèse et le problème de l'eau historique rendent le territoire vulnérable au dérèglement climatique.

-> Un beau pays

Tout le monde aime ce pays où le Mont Ventoux surveille les oliviers, les vignes et la lavande. Le soleil et la qualité de la lumière attirent les touristes et particulièrement ceux qui viennent de l'Europe du Nord pour se détendre dans ces beaux paysages et se réjouir de la richesse des saveurs du sud.

-> À soigner rapidement

Le territoire est à rééquilibrer. L'activité touristique estivale engage une fréquentation importante sur une période où l'environnement est fragile et où l'eau manque. Au contraire, les maisons et équipements se vident une grande partie de l'année avec des emplois trop saisonniers pour ceux qui veulent vivre ici. Si une partie des vignes sont passées en bio avec une belle réussite, il reste encore trop de vignobles cultivés avec des pesticides qui se dissolvent dans l'air et pollueront le sol et l'eau durant de nombreuses années à venir. Il faut d'urgence adapter ce territoire à des canicules de plus en plus longues et fréquentes. De même, les pratiques culturales doivent prendre soin des sols avec un risque d'érosion en hausse sous l'effet des événements climatiques exceptionnels. La catastrophe de Vaison-la-Romaine reste, 25 ans après, dans la mémoire de tous.

-> Des bonnes idées

Ici il y a du soleil : chaque maison, chaque bâtiment devrait en tirer profit pour produire de l'énergie. Des initiatives collectives pour promouvoir les toilettes sèches et l'habitat bioclimatique sont à consolider et à développer. Ce territoire doit miser sur son atout : la préservation et le développement d'une qualité de vie ; l'emploi, la résilience, l'attractivité passent par un développement exemplaire l'engageant dans la transition écologique. Un dispositif de transports en commun efficace est à renforcer pour sortir de la dépendance à la voiture individuelle. La Drôme Provençale devrait être labellisée « pays du vélo » : c'est bien parti sur certaines routes pour le plaisir et pour les déplacements. Il faut maintenant que ces itinéraires s'étendent pour permettre de circuler partout en sécurité. Ce ne serait pas très onéreux : à l'image de ce qui a été déjà fait, il suffirait de ralentir les véhicules sur les nombreuses routes secondaires avec des équipements adaptés (signalétique, sas, bande centrale). De même, pour continuer à bénéficier des produits du terroir, il faut accélérer l'évolution de l'agriculture vers l'agroécologie, l'agroforesterie...

On veut des arbres !

Après un nouvel été caniculaire, on réalise que la « belle saison » risque de devenir chaque année un peu plus difficile à vivre et à supporter sous les ardeurs décuplées du soleil.

Comment atténuer la brûlure du soleil ?

Tout simplement en mettant à l'ombre... les surfaces artificialisées, bétonnées ou goudronnées. On a tous pu apprécier pendant les fortes chaleurs les dix degrés d'écart générés par un couvert arboré ! Combien de parkings, de places, de trottoirs privés d'arbres, combien de routes, de lotissements écrasés de chaleur, combien de façades exposées toute la soirée aux ardents rayons du soleil qui restituent cette chaleur accumulée, pendant la nuit !

Qui peut remédier, où remédier ?

Tous concernés : chacune, chacun a son rôle à jouer ! Passer vite à l'action : planter des arbres, planter toutes sortes de plantes, avant qu'il ne fasse trop chaud, avant que l'eau ne devienne encore plus rare.
Partout : en pleine ville, dans les villages, dans les lotissements, dans les zones d'activités.
Pour les habitations, employer de la verdure pour ombrager les façades, surtout celles exposées à la chaleur écrasante des interminables soirées d'été... Opter pour une végétalisation directe : faire pousser une vigne vierge ou un Ampélopsis dont les belles et larges feuilles vertes vont courir sur les murs puis se parer de nuances de rouge à l'arrivée de l'automne ! Le mur sera ombragé et l'évapotranspiration des feuilles climatisera naturellement l'habitation. Penser à la précieuse glycine, semer des roses trémières*, des plantes vivaces, planter des arbustes variés... Si l'on bénéficie d'espace, planter de plus grands arbres pour leur ombre portée. Propriétaire ou locataire d'une maison, d'une résidence collective, il est temps d'organiser des journées de plantation avec les voisins... L'investissement financier n'est pas une excuse car il est toujours possible de récupérer de jeunes plants et repousses.
Autour des entreprises, c'est souvent la pénurie de verdure au profit de surfaces imperméabilisées importantes ; parfois quelques mètres carré de pelouse tout au plus. Outre l'effet paysager désastreux, c'est l'escalade des degrés et le recours inévitable à la « clim ». Les responsables des entreprises doivent comprendre tout l'intérêt de se fondre dans un écrin de verdure pour l'image et le confort des clients, des salariés. Sur son lieu de travail, oser prendre les choses en main... Proposer la végétalisation des toitures, des façades... S'organiser pour la plantation de repousses d'arbustes...
Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer en conservant au maximum l'existant, grands et vieux arbres ; en renouvelant et multipliant le patrimoine arboré public, partout où c'est possible ; en sélectionnant des espèces plus résistantes à la sécheresse ; en introduisant plus de variétés, en rendant meuble une surface plus importante au pied des arbres et obtenir ainsi une végétalisation naturelle capable de les protéger. Nombre de rejets de peupliers, de micocouliers sont arrachés alors qu'ils pourraient précisément jouer là un rôle protecteur pour le tronc des arbres adultes.
Tous ensemble, engager les collectivités à veiller aux précautions de base pour que perdurent les plantations, prendre les devants et planter dans un espace délaissé arbuste ou arbrisseau pour avoir la fierté de dire : « Celui-là, c'est moi qui l'ai planté ! »

* Rose trémière (*Alcea Rosa*)
Plante bisannuelle à croissance rapide atteignant une hauteur de 1,5 m, 2 m. Spécialité : fleurit sur les trottoirs. Acclimatation facile, apporte une touche de nature et de couleur. Ne pas hésiter à semer ses graines le long des maisons, des rues des villes et villages !

Roses trémières

AGENDA

épines automne 2019

Pour ***agir ensemble***

Vous pouvez disposer de l'agenda mis à jour régulièrement sur notre site : www.frapnadrome.org

Pour les sorties nature surprises organisées à la dernière minute, pour s'intégrer dans les activités régulières de l'association, pour participer au jardin collaboratif des Trinitaires, se signaler au siège de Frapna Drôme Nature Environnement.
Si vous souhaitez faire une animation dans votre commune autour du numéro des *épines* 2020, DERNIÈRES ÉLECTIONS POUR UN MONDE VIVABLE ET ENVIABLE, faites des propositions: des administrateurs se déplaceront.

Chaque premier lundi du mois (sauf jours fériés)
Conseil d'Administration de Frapna Drôme Nature Environnement
À 18h30 au siège de l'association. Tous les adhérents peuvent y assister en se signalant au préalable. Pour se rencontrer, s'informer, proposer aussi...

***Tous les lundis après-midis de 14h à 16h (sauf* vacances scolaires)**
Atelier écoveille
Traitement des problèmes signalés par les adhérents
Au local de Frapna Drôme Nature Environnement à Valence
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Tous les samedis matin
Les Obstinés de Porte neuve
Information sur les dangers du nucléaire.
À 11h à Valence.
Renseignements : Stop Nucléaire 26-07.

Samedi 16 novembre
Maison à énergie positive
Visite d'une maison écologique autosuffisante en énergie.
À voir : techniques constructives optimisées.
À 15h, chez un particulier à Buis-les-Baronnies.
Renseignements et inscriptions : CEDER.

Mercredi 20 novembre
Quizz éco gestes au quotidien
Jeu ludique et interactif pour faire des économies et adopter les bons réflexes environnementaux dans la maison.
À 18h30 au CEDER à Nyons.
Renseignements et inscriptions : CEDER.

Mercredi 27 novembre
Commission journal des *épines drômoises*
Pour préparer le numéro à venir.
À 18h au local de Frapna Drôme Nature Environnement à Valence. Possibilité de participer par téléphone.
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mardi 3 décembre
Atelier naturaliste
Organisation du programme à venir de cet atelier avec tous les passionnés : pour restaurer la biodiversité et refuser sa destruction dans les projets locaux.
À 18h au local de Frapna Drôme Nature Environnement à Valence.
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mercredi 4 décembre
Eau et climat : les retenues de substitution
Par l'atelier eau de Frapna Drôme Nature Environnement
À 18h au local de l'association.
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Vendredi 6 décembre
Pesticides, parlons-en !
Réunion publique avec Frapna Drôme Nature Environnement et Générations Futures pour parler des arrêtés restreignant l'usage des pesticides dans les communes et animer la campagne électorale.
À 19h30, à la salle Jean Cocteau à Bourg-de-Péage.

Lundi 9 décembre
Atelier territoire de Frapna Drôme Nature Environnement
Préparation collective de la séance de la CDPENAF du 12 déc.
À 18h au siège de Frapna Drôme Nature Environnement.
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mardi 10 décembre
Les périmètres d'intervention autour des centrales nucléaires s'élargissent
75% de la population de la Drôme est désormais concernée. Quelle perception du risque nucléaire ?
Réunion ouverte et gratuite. Signaler sa participation.
À 20h, au siège de Frapna Drôme Nature Environnement

Mercredi 11 décembre
Atelier furoshiki
Atelier furoshiki (pliages traditionnels japonais pour emballer ou porter des objets) ou bijoux capsules de café pour faire des cadeaux de noël.
À 18h30 au CEDER à Nyons. 5 €.
Renseignements et inscriptions : CEDER.

Jeudi 12 décembre
2020, dernières élections pour un monde vivable et enviable
Discussion pour animer la campagne après la sortie du numéro spécial des *épines*.
Déchets, énergie, biodiversité, transports, eau, PLU...
À 18h, au siège de Frapna Drôme Nature Environnement
Participation gratuite mais inscription nécessaire.

Lundi 16 décembre
Atelier risques sanitaires et technologiques de Frapna Drôme Nature Environnement
Préparation collective de la séance du CODERST du 19 déc.
À 16h, au siège de Frapna Drôme Nature Environnement
Ouvert aux adhérents, signaler sa participation.

Mardi 17 décembre
Marche avec les loups
Projection d'un film avec le réalisateur Jean-Michel Bertrand et Frapna Drôme Nature Environnement
À 20h, au cinéma Le Lux à Valence (place au prix habituel du cinéma)

Dimanche 5 janvier 2020
Randonnée à Archiane
À la rencontre des bouquetins, vautours fauves et peut-être gypaètes dans le très beau site d'Archiane. Cette randonnée à la journée organisée par Vercors Nature sera accompagnée par un guide naturaliste équipé d'une longue-vue.
Départ 8h30 de Valence.
Prévoir équipement de randonnée, vêtements chauds, jumelles et pique-nique dans le sac à dos.
Difficultés : il faut avoir une petite expérience de la randonnée.
Tarif : 8 €/personne.
Attention : effectif limité, places disponibles suivant l'ordre d'inscription.
Renseignements et inscriptions avant le 2 janvier : Vercors Nature, tél. après 19h au 04 75 55 55 50 ou 06 42 40 33 03.

Lundi 13 janvier
2020, dernières élections pour un monde vivable et enviable
Discussion pour animer la campagne après la sortie du numéro spécial des *épines*.
Déchets, énergie, biodiversité, transports, eau, PLU...
En recherche d'un lieu (faites des propositions !)
Participation gratuite mais inscription nécessaire.

Dimanche 19 janvier 2020
Randonnée en raquettes
Pour reconnaître les traces d'animaux dans un cadre superbe proche de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors. Cette randonnée à la journée organisée par Vercors Nature sera accompagnée par un guide naturaliste qui vous apprendra à reconnaître les traces d'animaux dans la neige (écureuils, lièvre, martres, chamois, chevreuils, renards et peut-être loups).
Départ 8h30 de Valence.
Difficultés : il faut avoir une première expérience de la randonnée en raquettes et être équipé de raquettes et bâtons avant le départ, vêtements chauds et pique-nique dans le sac à dos.
Tarif : 8 €/personne.
Attention : effectif limité, places disponibles suivant l'ordre d'inscription.
Renseignements et inscriptions avant le 16 janvier : Vercors Nature, tél. après 19h au 04 75 55 55 50 ou 06 42 40 33 03.

Mercredi 22 janvier
2020, dernières élections pour un monde vivable et enviable
Discussion pour animer la campagne après la sortie du numéro spécial des *épines*
Déchets, énergie, biodiversité, transports, eau, PLU...
En recherche d'un lieu (faites des propositions !)
Participation gratuite mais inscription nécessaire.

ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE ! ——> www.frapnadrome.org

Les adhérents de *Frapna Drôme Nature Environnement* s'engagent

Les *épines drômoises*, c'est la revue de Frapna Drôme Nature Environnement. Vous trouverez ci-dessous le projet de l'association et au verso un bulletin d'adhésion. Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent dans la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété. Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement se redéfinissent en fonction de l'actualité, de la capacité d'investissement des adhérents et des citoyens. Chaque action appartient à un des 4 piliers décrits ci-dessous, mais prend en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérent et garder une vision globale.

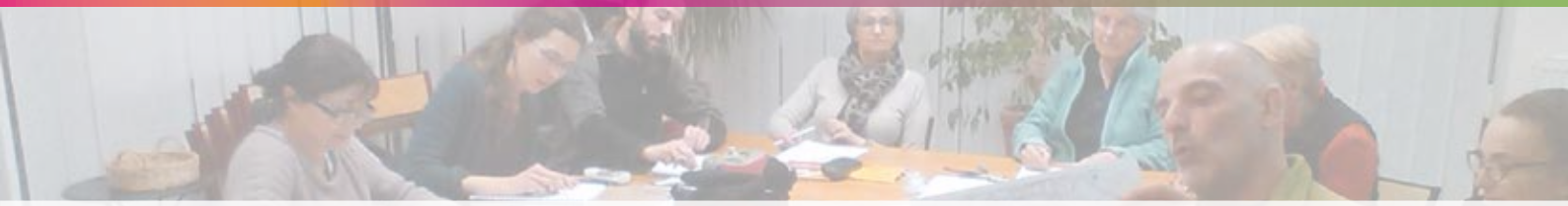

*Pour **sortir** de la boulimie énergétique et **lutter** contre le dérèglement climatique*

SORTIR DU NUCLÉAIRE
Avec tous ceux qui aiment la vie, nous exigerons la fermeture de la centrale de Tricastin.

REFUSER LES MAUVAISES IDÉES
Nous refuserons les mégacentrales biomasse, l'utilisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR), la recherche de gaz de schiste, la géothermie profonde…

LIMITER L'IMPACT DE NOS TRANSPORTS
Nous dénoncerons une organisation qui incite à l'utilisation des transports routiers et de la voiture individuelle. Nous contribuerons à développer les déplacements doux, transports en commun, covoiturage.

TROUVER DES SOLUTIONS : NÉGAWATT, CENTRALES CITOYENNES…
Nous diffuserons des initiatives pour limiter le gaspillage et produire une énergie renouvelable.

*Pour **considérer autrement** la nature*

ABOLIR LA CHASSE DE DIVERTISSEMENT
Diffusant notre argumentaire, nous libèrerons l'expression du grand public contre la chasse de divertissement.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ
Nous participerons à toutes les initiatives pour préserver et restaurer la biodiversité.

MUTUALISER NOS CONNAISSANCES : ATELIERS NATURALISTES, INVENTAIRES…
Nous mettrons en place les 24h naturalistes, les ateliers et sorties naturalistes, des expositions thématiques.

*Pour **préserver** les ressources naturelles et garder un **environnement** sain*

COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Nous informerons et mobiliserons les citoyens autour de l'aménagement du territoire.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES
Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne doit devenir constructible.

DISPOSER D'UNE EAU DE BONNE QUALITÉ
Nous poursuivrons la lutte pour une meilleure qualité de l'eau et pour la préservation des zones humides.

NE PLUS PRODUIRE DE DÉCHETS
Dénonçant l'enfouissement et l'incinération, nous animerons l'objectif zéro déchet.

GARDER UN ENVIRONNEMENT SAIN
Refusant toute détérioration supplémentaire de notre environnement, nous ferons connaître l'impact de la pollution sur notre santé.

*Pour **agir ensemble***

CONSTRUIRE *les épines*, LE SITE INTERNET…
Nous continuerons à construire la revue et alimenter notre site internet pour partager les dossiers et les actions de Frapna Drôme Nature Environnement.

PARTICIPER À LA VIE DE L'ASSOCIATION
Notre organisation deviendra de plus en plus enviable à l'image de la société souhaitée. Nous veillerons à ce que les décisions restent locales, collectives et ouvertes à la participation de tous.

PARTICIPER AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES
Nous alimenterons les commissions consultatives avec toujours plus de force. Chaque commission occasionnera un travail de groupe.

RELAYER ET ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES : ASSOCIATIONS ADHÉRENTES, AMAP, JARDINS PARTAGÉS, ACTIONS COOPÉRATIVES…
Frapna Drôme Nature Environnement continuera à être un lieu de rendez-vous et de diffusion de toutes les initiatives pour l'environnement.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT EN PAGE SUIVANTE

Rejoignez les ateliers de Frapna Drôme Nature Environnement

Pour participer, découvrez nos actions sur notre site et prenez connaissance de notre projet résumé page 37 de ce numéro. L'association a besoin de forces vives : pour la représenter dans les nombreuses commissions auxquelles elle contribue, pour étudier les dossiers et construire des positions, pour imaginer et faire vivre les actions, pour siéger au conseil d'administration, pour construire et distribuer les *épines drômoises*, pour effectuer toutes les tâches administratives générées par cette belle organisation. Pensez à mentionner sur votre bulletin d'adhésion le domaine et les actions dans lesquels vous souhaiteriez vous investir. Contactez-nous par mail ou par téléphone, des administrateurs vous rencontreront pour vous aider à trouver une mission.

Partenaires — Les actions de Frapna Drôme Nature Environnement sont menées en totale indépendance et se réalisent grâce à un investissement fort des adhérents. Elles sont initiées par le conseil d'Administration sur des orientations votées par l'assemblée générale annuelle. Elles sont financées par les dons, les adhésions, la vente des revues. Dans le respect de son projet choisi librement et pour animer la démocratie, l'association bénéficie d'un soutien du Conseil départemental de la Drôme (6 120 €) et de la ville de Valence (1 500 €), ainsi que d'un partenariat avec les annonceurs sélectionnés présentés dans la couverture de ce numéro.

L'électricité des locaux de Frapna Drôme Nature Environnement est fournie par Enercoop qui nous garantit une production à partir des énergies renouvelables. www.enercoop.fr

enercoop L'énergie militante Rhône-Alpes

ATTENTION, NOUVELLE ADRESSE! ——> www.frapnadrome.org

URGENCE pour 2019

En 2018, ce sont plus de 900 adhérents, abonnés ou sympathisants qui ont répondu à l'appel de l'association pour lui permettre de continuer à agir en toute indépendance.

Mobilisons-nous pour que dons, adhésions et abonnements continuent à rentrer afin que l'association puisse poursuivre son action. **Versez vos dons réguliers ou ponctuels à l'association en utilisant le virement automatique : sur demande de votre part, nous vous adresserons un Relevé d'Identité Bancaire. Vous pouvez aussi utiliser helloasso pour régler vos dons, adhésion et abonnement par carte bancaire : www.helloasso.com/associations/frapna-drome-nature-environnement/**

Coût réel dons et cotisations

Un petit rappel : 66 % de vos dons et cotisations sont déductibles de vos impôts si vous en payez (vous recevrez un reçu fiscal). Dans le tableau ci-contre, vous trouverez le coût réel de votre don ou cotisation après déduction fiscale.

Adhésion ou don	Montant	Coût réel
Adhésion famille (2 personnes ou plus)	26€	8,84€
Adhésion individuelle	18€	6,12€
Adhésion petit budget	12€	4,08€
Don de 50€	50€	17€
Don de 100€	100€	34€
Don de 500€	500€	170€
Don de 1000€	1000€	340€

Pour participer à la préservation de l'environnement, adhérez à Frapna Drôme Nature Environnement et abonnez-vous aux *épines drômoises*
Frapna Drôme Nature Environnement — 38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE — Tél. 04 75 81 12 44 - E-mail : herisson@frapnadrome.org

ADHÉSION
- ☐ adhésion couple ou famille : **26 euros**
- ☐ adhésion simple : **18 euros**
- ☐ adhésion petit budget : **12 euros**

Adhésion ..... €

ABONNEMENT
- ☐ d'un an aux *épines drômoises* (4 n°) : **20 euros**

Abonnement ..... €

DON
- ☐ *Vous pouvez faire un don, l'association en a besoin ! Ce don, comme votre adhésion, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de son montant, sans dépasser 20 % du revenu imposable. Vous recevrez un reçu récapitulant vos contributions avant votre prochaine déclaration d'impôt.*

Total ..... €

- ☐ Ci-joint mon règlement pour un total de (adhésion + abonnement + don) ..... €

Nom - Prénom .....
Adresse .....
.....
.....
Tél. .....
E-mail : .....
Date et Signature : .....

☐ **Donnez un peu de temps à l'association !**
Précisez ci-dessous sur quel type d'action :
- ☐ Administratif ☐ Diffusion des *épines* ☐ Stands
- ☐ Atelier thématique
- ☐ Délégation, Conseil d'Administration

Sur quel sujet souhaitez-vous vous investir ? .....
.....
.....